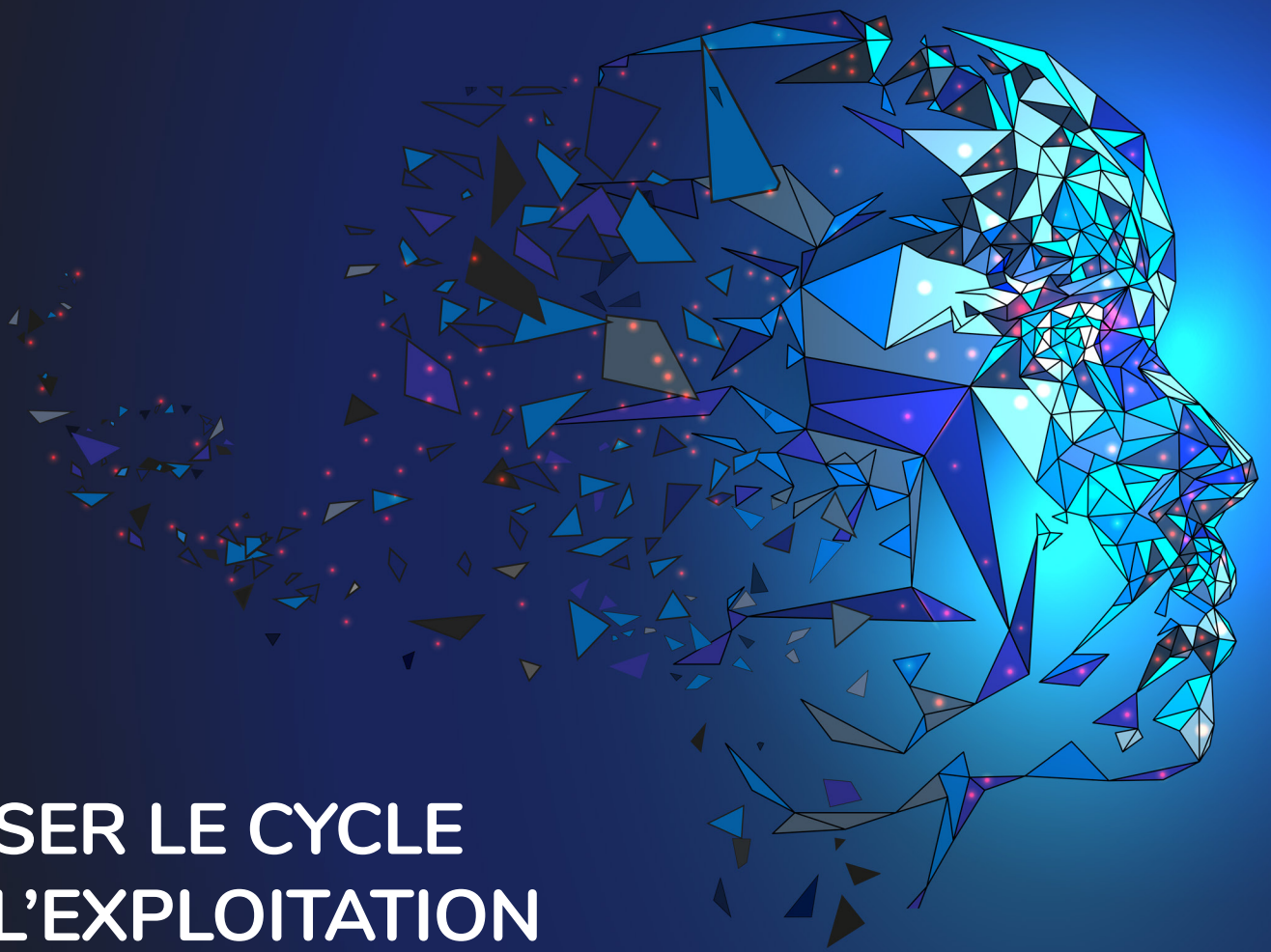




BRISER LE CYCLE DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2021-2026

EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS

DE LA COMMISSION SPÉCIALE

SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS

DEUXIÈME RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE

Déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2024

Cette publication a été produite par la Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones du Sous-ministériat de la coordination et de la lutte contre la criminalité.
Ce document est disponible en version électronique sur Québec.ca.

Pour plus de renseignements :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 10^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024). *Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Deuxième rapport de mise en œuvre. Déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2024.*

ISBN 978-2-550-99019-2 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-99020-8 (PDF)

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

AP-080(2024-11)_v3

Tous droits réservés pour tous les pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec – 2024

MESSAGE DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Trois ans se sont écoulés depuis le lancement, par le ministère de la Sécurité publique, du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (PACSESM), *Briser le cycle de l'exploitation sexuelle*.

Trois ans au cours desquels notre ministère ainsi que tous les ministères et organismes partenaires du PACSESM ont multiplié les efforts de mobilisation en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle.

Sous l'impulsion de nos équipes, chacune des actions inscrites au plan a non seulement fait l'objet de travaux, mais 58 % d'entre elles ont été réalisées.

Plus important encore, leur pertinence, saluée par les membres de la Commission et les partis de l'opposition au moment du lancement du plan d'action, est encore une fois confirmée aujourd'hui. Il suffit de prendre acte de l'accueil dont elles ont bénéficié sur le terrain et de certaines des retombées observées pour s'en convaincre.

Ce deuxième rapport de mise en œuvre témoigne du chemin parcouru depuis 2021.

Il met en lumière la détermination avec laquelle nous nous sommes collectivement attaqués au fléau que constitue l'exploitation sexuelle et les effets que cette action concertée peut avoir.

Il nous place également en bonne position pour arriver en 2026 avec la satisfaction d'être parvenus à mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues et la certitude d'avoir fait la différence dans la vie de nombreuses personnes vulnérables et celle de leurs proches.

ORIGINAL SIGNÉ

François Bonnardel

Ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de l'Estrie

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
BILAN DE MISE EN ŒUVRE	5
EN MATIÈRE DE RECHERCHE	8
EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	10
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION	16
EN MATIÈRE DE RÉPRESSION	29
EN MATIÈRE DE RECONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION	35
MESURES SPÉCIFIQUES AUX PREMIÈRES NATIONS ET AUX INUIT	45
CONCLUSION	50
ANNEXE 1 – Liste des recommandations mises de l’avant par la Commission spéciale sur l’exploitation sexuelle des mineurs	51
ANNEXE 2 – Membres du comité interministériel constitué en 2020	59
LISTE DES ACRONYMES	60

INTRODUCTION

Le 14 juin 2019, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité une motion visant à mettre sur pied une Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Après 18 mois de travaux, cette commission transpartisane déposait un rapport comportant 58 recommandations¹. La première d'entre elles invitait le gouvernement à se doter d'un plan d'action interministériel en matière d'exploitation sexuelle des personnes mineures et à faire rapport de sa mise en œuvre à l'Assemblée nationale tous les deux ans.

Peu de temps après le dépôt du rapport, un comité – piloté par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et mettant à contribution 18 ministères et organismes (MO)² – était formé en vue de répondre à cette première recommandation.

Rendu public en décembre 2021, le plan d'action élaboré par le comité interministériel comporte 38 mesures, dont 4 formulées spécialement en réponse aux besoins spécifiques et réalités particulières des Premières Nations et des Inuit. Assorti d'une enveloppe budgétaire de 150 millions de dollars sur cinq ans, il permet de répondre partiellement ou entièrement à 56 des 58 recommandations mises de l'avant par la Commission. Un an après son lancement, conformément à la première recommandation formulée par les membres de la Commission, il faisait l'objet d'un premier bilan de mise en œuvre à l'Assemblée nationale. La majorité des mesures prévues au plan étaient alors en cours d'actualisation.

Ce second rapport témoigne de la constance et de l'énergie avec lesquelles les MO ont poursuivi leurs actions depuis. Dans un esprit de transparence, il fait état des travaux réalisés à ce jour au regard de chacune des mesures. Lorsque cela s'avère possible, les principales retombées observées depuis 2021 et les prochaines étapes attendues y sont aussi détaillées.

Tout comme en 2022, les responsables et les collaborateurs désignés pour chacune des mesures inscrites au plan, de même que le budget qui leur est attribué, figurent dans le bilan présenté. Quiconque souhaitera par ailleurs faire le lien entre les mesures du plan et les recommandations énoncées par la Commission y trouvera également l'information nécessaire.

Finalement, parce qu'elle est aujourd'hui considérée comme faisant partie intégrante du plan d'action, l'information relative à une mesure additionnelle soutenue par le MSP a été intégrée au bilan.

Ensemble, ces éléments dressent un portrait exhaustif de l'action gouvernementale découlant des travaux de la Commission. Ils font également écho à la volonté unanime des parlementaires de mettre en œuvre un plan d'action structuré en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des personnes mineures et de hisser cette problématique au rang de priorité nationale.

¹ La liste des recommandations mises de l'avant par la Commission est disponible à l'annexe 1.

² La liste des MO composant le comité interministériel est disponible à l'annexe 2.

BILAN DE MISE EN ŒUVRE

Une nette progression a été observée dans la mise en œuvre du plan d’action gouvernemental depuis 2022.

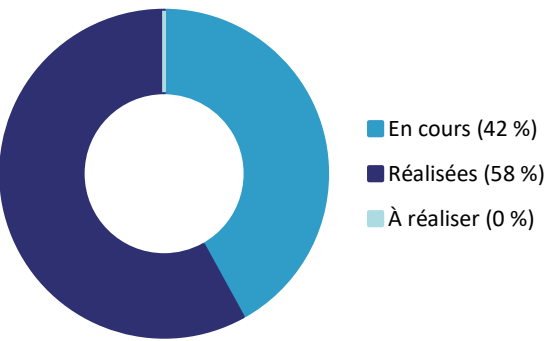
Au 1^{er} septembre 2024, plus de la moitié (58 %) des 38 mesures prévues au plan d’action étaient en effet considérées comme réalisées, contre seulement 3 % il y a deux ans. Par ailleurs, bien que 42 % d’entre elles étaient toujours en cours d’actualisation, la totalité des mesures avait fait l’objet de travaux. En comparaison, lors du premier bilan en 2022, 5 % des mesures prévues demeuraient à réaliser. La progression est observable dans chacun des axes d’intervention identifiés par la Commission, y compris en ce qui a trait aux mesures spécifiques aux Premières Nations et aux Inuit.

Progression de la mise en œuvre des mesures du plan d’action

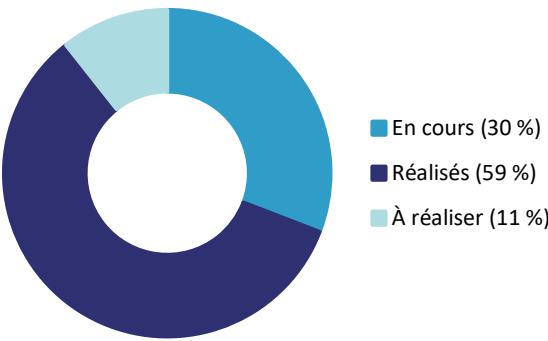
	EN COURS		RÉALISÉES		À RÉALISER	
2024	16	42 %	22	58 %	0	0 %
2022	35	92 %	1	3 %	2	5 %

Des avancées notables ont aussi été observées en ce qui a trait aux 94 livrables appelés à être réalisés d’ici 2026. À l’automne 2024, 9 livrables sur 10 étaient effectivement réalisés (59 %) ou en voie de l’être (30 %), soit le tiers de plus qu’en 2022.

Statut de mise en œuvre des mesures



Statut de production des livrables



Quelques faits saillants depuis 2021...

	Près de 6 M\$ attribués en soutien financier à plus de 60 organismes communautaires reconnus pour leur expertise et leurs interventions auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle et de leurs proches (2023-2024).
	Augmentation de 29 % des appels à la ligne Info-aide violence sexuelle entre les mois de février et de mars suivant la première diffusion de la campagne de sensibilisation en 2022 et de 15 % lors de la reprise des messages en 2023.
	Création et organisation chaque année depuis 2021 d'une Semaine et d'une Journée nationales de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs .
	Diffusion du Guide d'implantation de l'intervention Web – Monde numérique et exploitation sexuelle auprès des intervenants et intervenantes en prévention.
	Création d'une table nationale et de neuf tables régionales de concertation en matière d'exploitation sexuelle.
	Lancement de la plateforme de formation Contrer l'exploitation sexuelle, c'est l'affaire de tous! à l'intention des intervenantes et intervenants susceptibles d'être en contact avec des personnes mineures victimes d'exploitation sexuelle.
	Participation de 37 hôtels et de 2 transporteurs au programme Lueur du Phare des AffranchiEs.
	Engagement de 130 promoteurs de festivals et d'événements dans le programme Lueur FE du Phare des AffranchiEs.

	Entre le 1 ^{er} octobre 2021 et le 1 ^{er} septembre 2024, 387 arrestations effectuées par l' Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme dans le cadre d'enquêtes portant sur des réseaux de proxénètes et de traite de personnes.
	Formation de près de 12 000 personnes (policières et policiers et intervenantes et intervenants) à l' approche d'intervention adaptée pour les personnes victimes d'exploitation sexuelle et leurs proches.
	Plus de 230 personnes mises à l'arrêt entre 2021 et 2024 par l' Équipe intégrée de lutte contre la production et la distribution de pornographie juvénile .
	Mise sur pied d'une équipe spécialisée en accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle au sein du Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.
	Mise en place de mesures favorisant la participation des personnes victimes d'exploitation sexuelle au processus judiciaire dans au moins 48 palais de justice ou points de services au Québec.
	Déploiement d'un service de clavardage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 , à l'intention des personnes victimes.
	Déploiement d'un programme de mesures de rechange unique au Québec axé sur l'intervention et la sensibilisation auprès des consommateurs de services sexuels .
	Financement du projet Sphères visant à offrir des services spécialisés et individualisés aux personnes victimes d'exploitation sexuelle.
	Lancement de la campagne de sensibilisation Je ne suis pas à vendre destinée aux membres des Premières Nations et aux Inuit .

La section qui suit présente les détails de l'avancement des travaux pour chacun des axes d'intervention du plan, des mesures et des livrables qui en découlent.

EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Braquer les projecteurs sur une réalité méconnue

Le premier axe d'intervention a pour objectif d'élargir et d'approfondir le champ des connaissances existantes sur le phénomène de l'exploitation sexuelle. À terme, il devrait également offrir aux autorités gouvernementales des assises scientifiques quant aux mesures à mettre en œuvre en matière de prévention, d'intervention et de répression.

MESURE N° 1 – EN COURS		En réponse à la recommandation n° 4
Soutenir la réalisation de projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	MO partenaires du plan d'action FRQSC Milieux universitaire et de la recherche Organisations du milieu communautaire	1 953 200 \$
LIVRABLES		
Production de rapports de recherche		En cours
Réalisation d'activités de transfert de connaissances		À venir

État de mise en œuvre

Une entente accompagnée d'une subvention de 1,5 million de dollars visant à soutenir la réalisation de projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle des personnes mineures au Québec a été signée par le FRQSC et le MSP en octobre 2021.

Avec l'aval du comité-conseil formé par le MSP et rassemblant plusieurs partenaires du PACSESM (DPCP, MSSS, SRPNI, MJQ, SCF, SAJ et MSP), un premier appel de projets a par la suite été effectué en 2022. Les trois projets retenus au terme de l'exercice ont été annoncés en 2023 et sont assortis d'une aide financière totale de 323 000 \$.

Au printemps 2024, les porteurs de ces projets de recherche ont présenté l'état d'avancement et les résultats préliminaires de leurs travaux à des représentantes et représentants de sept MO. Ces présentations avaient pour objectif d'assurer aux partenaires une bonne compréhension des projets et de leur permettre d'échanger avec les chercheurs et chercheuses.

L'année 2024 a aussi permis au comité-conseil de préciser les besoins de recherche pour le deuxième appel de propositions.

Prochaines étapes

Deux des trois rapports découlant du premier appel de propositions devraient être déposés d'ici la fin de 2024. Le premier s'intéresse aux leviers d'intervention auprès des personnes victimes et de celles susceptibles d'acheter des services sexuels. Le second étudie les leviers et les barrières des pratiques psychosociales destinées aux personnes victimes et aux proxénètes. Le troisième rapport, qui porte sur les services requis pour répondre aux besoins des personnes victimes et favoriser leur sortie de la prostitution, est pour sa part attendu en 2026.

Le deuxième appel de propositions prévu sera par ailleurs effectué d'ici la fin de 2024. Les projets retenus seront normalement connus au printemps 2025. Des activités de transfert des connaissances seront en outre proposées aux différents milieux concernés par la prévention et la lutte contre l'exploitation sexuelle dès le dépôt des rapports de recherche finaux.

Faits saillants

S. O.

MESURE N° 2 – RÉALISÉE		En réponse aux recommandations n ^{os} 5, 13 et 55
Mettre sur pied un comité d'experts sur le renforcement de la responsabilité des entreprises dans la prévention de la pornographie juvénile en ligne.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	MJQ DPCP MEIE MFQ SQ Milieu universitaire	50 000 \$
LIVRABLES		
Production d'un état de situation – Rapport préliminaire		Réalisé
Dépôt de recommandations au gouvernement – Rapport final		Réalisé

État de mise en œuvre

Les travaux du comité d'experts ont débuté en mai 2021. Ils ont permis d'identifier les situations où les activités d'une entreprise correspondent aux infractions de pornographie juvénile prévues au *Code criminel* de même que les moments où elle est susceptible de commettre ce type d'infraction. Le rapport final, déposé au ministre de la Sécurité publique en juin 2022, faisait également état des mesures à prendre pour renforcer la responsabilité des entreprises en cette matière. Un plan de mise en œuvre des recommandations a par la suite été élaboré. Au 1^{er} septembre 2024, l'une des six mesures incluses dans ce plan avait été réalisée.

Prochaines étapes

La mise en œuvre des recommandations avancées par le comité d'experts sera poursuivie.

Faits saillants

S. O.

EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Favoriser la prise de conscience

Le deuxième axe d'intervention a pour objectif de sensibiliser, d'éduquer et d'outiller la population ainsi que certains groupes précis à l'égard du phénomène de l'exploitation sexuelle et de ses conséquences. Il vise ainsi à contrer la banalisation de l'exploitation sexuelle et à solliciter la mobilisation de toutes et tous dans la lutte contre ce fléau, notamment en encourageant l'action en amont.

MESURE N° 3 – RÉALISÉE		En réponse aux recommandations n ^{os} 6 et 25
Réaliser une campagne nationale de communication pour sensibiliser la population aux conséquences de l'exploitation sexuelle.		
PORTEURS	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP SCF	MO partenaires du plan d'action	2 903 063 \$ partagés pour les mesures n ^{os} 3, 4, 5, 7, A1 et A2
LIVRABLE		
Élaboration d'une campagne de sensibilisation multiplateforme		Réalisé

État de mise en œuvre

Une stratégie de communication globale sur cinq ans a été élaborée en concertation avec les MO partenaires de la mise en œuvre du plan d'action. La campagne de sensibilisation *Apprenons à reconnaître les pièges* qui en a résulté a été diffusée sur différentes plateformes une première fois en 2022, puis une seconde fois en 2023. Cette campagne visait à sensibiliser les jeunes et leurs parents aux enjeux relatifs à l'exploitation sexuelle et à les aider à identifier les situations problématiques.

Une nouvelle campagne, intitulée *Je ne suis pas à vendre* et destinée spécifiquement à sensibiliser les Premières Nations et les Inuit à l'exploitation sexuelle des personnes mineures, lui a succédé en 2023-2024. Les détails relatifs à l'élaboration et à la diffusion de cette campagne sont présentés plus loin dans ce rapport (mesure A1). Rappelons toutefois qu'outre les objectifs de sensibilisation à la problématique, cette campagne avait aussi pour but de mettre en lumière les ressources disponibles en matière de prévention et d'aide aux personnes victimes.

Prochaines étapes

Les initiatives relevant du volet communicationnel du PACSESM se poursuivront jusqu'en 2026. Les prochaines actions viseront à sensibiliser les employeurs ainsi que les personnes travaillant en région éloignée aux enjeux relatifs à l'exploitation sexuelle, comme le prévoit la mesure A2 de ce plan d'action.

Faits saillants

Diffusée à deux reprises, la première campagne a généré plus de 26 millions d'impressions (nombre total d'expositions publicitaires générées) sur l'ensemble des plateformes. Les vidéos

éducatives proposées à l'occasion de cette même campagne ont quant à elles été visionnées (en intégralité) par 4,3 millions de personnes au total. Autre signe de la portée du message, une augmentation de 29 % des appels à la ligne Info-aide violence sexuelle a été observée entre les mois de février et de mars suivant la première diffusion en 2022 et de 15 % lors de la reprise des messages en 2023.

La campagne destinée aux membres des Premières Nations et aux Inuit a pour sa part généré 2,5 millions d'impressions (nombre total d'expositions publicitaires générées) sur les différentes plateformes numériques. Le message a également été diffusé à 2 600 reprises sur les ondes de diverses stations de radio autochtones, ce qui a permis d'entrer de plain-pied dans le quotidien du public cible.

MESURE N° 4 – RÉALISÉE			En réponse aux recommandations n ^{os} 1, 2 et 3
Instituer une semaine thématique annuelle et une journée nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle au Québec.			
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ	
MSP	MO partenaires du plan d'action	2 903 063 \$ partagés pour les mesures n ^{os} 3, 4, 5, 7, A1 et A2	
LIVRABLE			
Réalisation d'activités dans le cadre de la Semaine thématique annuelle et de la Journée nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle		Réalisé (récurrent)	

État de mise en œuvre

Instaurées en 2021, la Semaine et la Journée nationales de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs en sont à leur troisième édition. Chaque édition a été l'occasion de fournir du matériel de sensibilisation aux partenaires ainsi qu'aux citoyennes et citoyens souhaitant se joindre à la cause. De nombreuses communications ont de plus été effectuées sur les médias sociaux du MSP et des partenaires du plan (MTO, SCF, CSF, SQ, DPCP, MJQ et CAVAC).

L'édition 2024 a également donné lieu au partage d'initiatives émanant de partenaires, telles qu'un message d'Info-aide violence sexuelle et une vidéo du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Le DPCP a aussi poursuivi la diffusion de ses capsules *Exploitation sexuelle* mettant en scène des échanges fictifs entre une personne victime et un proche. Élaborées initialement en collaboration avec des enquêteurs de l'EILP, ces capsules ont pour but de démystifier le processus judiciaire criminel auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle.

Fait à souligner, depuis le lancement du plan d'action, une motion a été déposée annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre de la Sécurité publique à l'occasion de la Journée nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Ces motions ont réitéré l'importance de maintenir la mobilisation pour prévenir et combattre ce fléau.

Prochaines étapes

Du matériel de sensibilisation à la lutte contre l'exploitation sexuelle continuera d'être déployé pour assurer la continuité de la Semaine et de la Journée nationales. Les outils développés seront transmis aux partenaires du MSP en plus d'être disponibles sur [Quebec.ca/exploitationsexuelle](https://quebec.ca/exploitationsexuelle).

Le MSP veillera en outre à ce que les outils créés par les partenaires soient cohérents avec ceux proposés à l'échelle nationale et qu'ils soient diffusés auprès des MO partenaires.

Faits saillants

À l'occasion de l'édition 2024 de la Journée nationale, le ministre de la Sécurité publique a fait l'annonce, par voie de communiqué de presse, du lancement de la campagne de sensibilisation *Je ne suis pas à vendre*. Cette campagne a été développée en partenariat avec le SCF et plusieurs regroupements autochtones représentant les diverses réalités des populations autochtones à travers le Québec.

MESURE N° 5 – RÉALISÉE		En réponse aux recommandations n ^{os} 17 et 18
Bonifier les contenus relatifs à l'exploitation sexuelle sur le site Québec.ca.		
PORTEURS	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP SCF	MO partenaires du plan d'action	2 903 063 \$ partagés pour les mesures n ^{os} 3, 4, 5, 7, A1 et A2
LIVRABLE		
Production de contenus bonifiés pour le site Québec.ca		Réalisé (récurrent)

État de mise en œuvre

Chaque campagne de communication menée depuis la mise en œuvre du PACSESM a permis d'enrichir le contenu de la page *Exploitation sexuelle* du site Québec.ca. Elle comprend désormais des contenus vulgarisés sur les moyens utilisés par les proxénètes pour recruter de jeunes victimes, en plus de parler des facteurs de risque et des signes à surveiller. Elle renvoie également à une section Web plus complète qui présente les différentes formes d'exploitation sexuelle et les ressources disponibles pour les personnes victimes. Depuis 2023-2024 et la campagne *Je ne suis pas à vendre* ciblant les Premières Nations et les Inuit, la page inclut également des ressources d'aide spécialement adaptées aux besoins des personnes autochtones victimes d'exploitation sexuelle.

Prochaines étapes

La liste des ressources d'aide apparaissant sur la page *Exploitation sexuelle* du site Québec.ca continuera d'être mise à jour chaque année afin d'offrir une liste complète et actuelle. Le contenu figurant sur cette page sera aussi progressivement enrichi pour tenir compte des orientations stratégiques de communication établies année après année en soutien à la mise en œuvre du PACSESM.

Ainsi, au cours de la prochaine année, en cohérence avec les orientations de la campagne nationale de 2025 ciblant les employeurs et les travailleuses et travailleurs des régions éloignées, du contenu visant à sensibiliser les publics cibles à la reconnaissance des actes répréhensibles en matière d'exploitation sexuelle et aux sanctions encourues par ceux et celles qui achètent des services sexuels sera ajouté. La page fournira également des informations permettant aux témoins de signaler les situations problématiques aux ressources adéquates.

Faits saillants

Dès les premiers ajouts effectués, le nombre de visites sur la page *Exploitation sexuelle* du site Québec.ca a doublé. À ce jour, le contenu le plus consulté se trouve sur la page intitulée *À propos de l'exploitation sexuelle*. La majorité des visiteurs découvre cette page grâce au moteur de recherche de Google. Le document le plus consulté sur la page *Aide et ressources pour les Autochtones victimes de violence* est par ailleurs le *Guide des ressources en prévention de la violence familiale à l'intention des Premières Nations*, document produit par Femmes autochtones du Québec.

MESURE N° 6 – EN COURS		En réponse à la recommandation n° 12
Sensibiliser les personnes immigrantes, notamment les personnes nouvellement arrivées, à l'exploitation sexuelle des mineurs.		
PORTEUR	COLLABORATEUR	BUDGET ATTRIBUÉ
MIFI	MSP	Autofinancé
LIVRABLES		
Production de matériel pédagogique bonifié lié à l'évaluation en ligne de l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises		Réalisé
Intégration d'activités d'apprentissage dans le cadre des cours de francisation		Réalisé
Bonification du programme de la session Objectif Intégration		En cours
Proposition d'une activité de sensibilisation dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration bonifié		Réalisé

État de mise en œuvre

La majorité des livrables identifiés en lien avec cette mesure a été réalisée.

Conformément au plan de mise en œuvre prévu par le MIFI, l'activité d'apprentissage sur l'exploitation sexuelle des personnes mineures offerte dans le cadre du cours de francisation en ligne a été rendue disponible au printemps 2022.

Le matériel pédagogique lié à l'évaluation de l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises a également été bonifié. Le guide pratique et les autres outils pédagogiques ont été mis à jour et sont en ligne depuis l'été 2024.

Un atelier relatif à l'exploitation sexuelle a aussi été développé à l'intention des intervenantes et intervenants communautaires interculturels (ICI) œuvrant auprès des jeunes (ICI Jeunesse) et des femmes (ICI Femmes). Un certain nombre d'ICI en ont déjà bénéficié. Au 1^{er} septembre 2024, le livrable était donc considéré comme réalisé. Au besoin, le MIFI redirige les ICI vers des organismes offrant des formations gratuites dans leur région.

Le contenu spécifique à l'exploitation sexuelle devant être intégré au programme de la session Objectif Intégration a aussi été développé.

Prochaines étapes

Le contenu spécifique à l'exploitation sexuelle sera intégré au programme de la session Objectif Intégration au cours de la prochaine année. Le matériel pédagogique développé au regard de l'évaluation en ligne de l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises sera aussi traduit en trois langues.

Faits saillants

Depuis l'été 2024, une version bonifiée du *Guide pratique : les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne* est disponible sur Québec.ca. Celui-ci comprend désormais du contenu de sensibilisation portant spécifiquement sur la problématique de l'exploitation sexuelle, dont des informations portant sur les infractions au *Code criminel* qui s'y rattachent.

MESURE N° 7 – RÉALISÉE		En réponse à la recommandation n° 16
Effectuer des activités de sensibilisation ciblées à l'intention des jeunes victimes d'exploitation sexuelle pour leur faire connaître leurs droits ainsi que les ressources d'aide à leur disposition.		
PORTEURS	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MJQ MSP	MO partenaires du plan d'action	2 903 063 \$ partagés pour les mesures n ^{os} 3, 4, 5, 7, A1 et A2
LIVRABLES		
Production d'outils de communication à l'intention des personnes victimes d'exploitation sexuelle		Réalisé
Diffusion d'outils de communication auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle		Réalisé

État de mise en œuvre

Trois capsules de sensibilisation à l'intention des personnes victimes d'exploitation sexuelle et de leurs proches ont été conçues en collaboration avec le CVASM. La première d'entre elles traitait des types d'exploitation sexuelle et a été diffusée sur les médias sociaux du MJQ en 2022, tandis que la seconde abordait la question de l'exploitation sexuelle en ligne et a été diffusée sur les médias sociaux du MJQ au début de 2023. La troisième et dernière capsule portait quant à elle sur l'attitude à adopter pour venir en aide à une personne victime d'exploitation sexuelle. Elle a été diffusée le 4 mars 2023, soit à l'occasion de la Journée nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

En parallèle, une capsule vidéo a également été réalisée avec un partenaire œuvrant auprès des personnes victimes de violence sexuelle. Les services offerts par le centre de services intégrés en violence sexuelle La Traversée y sont présentés. Le matériel a été rendu disponible pour consultation en octobre 2023.

Prochaines étapes

L'une des capsules de sensibilisation produites sera rediffusée en mars de chaque année.

Faits saillants

Les capsules produites en collaboration avec le CVASM ont permis de rejoindre approximativement 2 400 personnes. Ce nombre ne tient pas compte des repartages effectués par les organismes œuvrant auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle.

MESURE N° 8 – EN COURS		En réponse aux recommandations n ^{os} 10 et 11
Intégrer la prévention de l'exploitation sexuelle aux contenus d'éducation à la sexualité présentés aux élèves du primaire et du secondaire et soutenir le personnel scolaire dans sa mise en œuvre.		
PORTEUR	COLLABORATEUR	BUDGET ATTRIBUÉ
MEQ	SCF	10 310 069 \$
LIVRABLES		
Bonification de canevas pédagogiques existants		Réalisé
Développement d'une formation à l'intention du personnel scolaire		En cours
Diffusion d'une formation à l'intention du personnel scolaire		À venir

État de mise en œuvre

Une bonification des mesures budgétaires de fonctionnement en éducation à la sexualité a été offerte aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privé pour l'année scolaire 2021-2022. Cette bonification servait notamment à l'embauche de ressources professionnelles en soutien au personnel scolaire. À leur convenance, les centres de services scolaires et les commissions scolaires pouvaient reporter cette bonification financière à l'année scolaire suivante. Au 1^{er} septembre 2024, ce livrable était donc réalisé.

La bonification des canevas pédagogiques en éducation à la sexualité a aussi été finalisée en 2023-2024. L'objectif était d'intégrer de nouveaux contenus en prévention de l'exploitation sexuelle. Les contenus ajoutés mettent de l'avant les facteurs de risque et de protection en amont de l'exploitation sexuelle. Les canevas bonifiés ont été diffusés en décembre 2023 auprès des responsables en éducation à la sexualité qui s'assurent de l'accompagnement des milieux scolaires dans l'offre de l'éducation à la sexualité. Par ailleurs, le MEQ soutient de façon continue le réseau scolaire quant à l'offre de l'éducation à la sexualité et des contenus en lien avec l'exploitation sexuelle des personnes mineures.

Une formation sur la prévention et l'intervention en matière d'intimidation et de violence destinée à l'ensemble des personnes œuvrant en milieu scolaire a été développée et diffusée au réseau scolaire en 2024. Dans le cadre de la présente mesure, il est prévu que le MEQ développe un court module complémentaire à cette formation qui abordera la sensibilisation à l'exploitation sexuelle des personnes mineures. Le MEQ a également planifié l'élaboration d'une formation plus détaillée sur la prévention de l'exploitation sexuelle des personnes mineures destinée au personnel scolaire. Les démarches entourant le développement du court module de formation et de la formation plus détaillée sont en cours.

Prochaines étapes

Concernant l'élaboration et la diffusion du court module de formation sur la sensibilisation à l'exploitation sexuelle des personnes mineures, les travaux se poursuivront pendant l'année scolaire 2024-2025. De plus, afin de développer la formation plus détaillée au sujet de la prévention de l'exploitation sexuelle des personnes mineures, des équipes spécialisées seront sollicitées pour mesurer leur intérêt à développer une telle formation en 2024-2025. Le développement et la diffusion de cette formation devront être parachevés en 2025-2026.

Faits saillants

Quatre canevas pédagogiques existants en matière d'éducation à la sexualité ont été bonifiés en suivant les recommandations émises dans les écrits scientifiques :

Thématique Agression sexuelle et violence sexuelle

- Primaire : 5^e année | Secondaire : 2^e et 3^e secondaires

Thématique Vie affective et amoureuse

- Secondaire : 4^e secondaire

MESURE N° 9 – EN COURS		En réponse à la recommandation n° 15
Rendre disponibles et offrir des programmes d'éducation à la sexualité adaptés aux besoins des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSSS	MEQ Instituts universitaires jeunesse	Autofinancé
LIVRABLES		
Offre d'un programme d'éducation à la sexualité adapté pour les jeunes hébergés en CRJDA		En cours
Diffusion d'un programme d'éducation à la sexualité adapté dans les CRJDA		À venir

État de mise en œuvre

Un exercice de recension des projets, des activités, des outils de sensibilisation ou d'intervention et des programmes d'éducation à la sexualité existants a été réalisé par le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles et l'IUJD. Les programmes devant être révisés pour inclure les enjeux relatifs à l'exploitation sexuelle ont été identifiés. Un mandataire a aussi été désigné pour effectuer le travail.

Prochaines étapes

Des démarches sont en cours pour obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette mesure. Sur disponibilité du financement, une entente établissant les modalités du mandat sera produite et signée avec le mandataire désigné. Les deux programmes seront ensuite révisés, puis diffusés.

Faits saillants

S. O.

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION

Tisser le filet de sécurité

Le troisième axe d'intervention a pour objectif de renforcer la capacité des intervenants et intervenantes des réseaux publics ou communautaires à intervenir auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle et de leurs proches. Il vise aussi à susciter la mobilisation des acteurs socioéconomiques qui bénéficient indirectement de l'exploitation sexuelle pour mieux protéger les personnes victimes et les personnes à risque de le devenir.

MESURE N° 10 – RÉALISÉE*		En réponse à la recommandation n° 19
Mettre en place un programme de soutien à la mission globale pour les organismes communautaires dont l'expertise et le savoir-faire en matière d'exploitation sexuelle sont reconnus.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	SCF MSSS MESS Organismes communautaires	8 155 900 \$
LIVRABLES		
Mise en place du programme de financement		Réalisé
Versement du soutien financier aux organismes		Réalisé (récurrent)
Dépôt d'un bilan du programme et de ses retombées		À venir

* Il est à noter que cette mesure est considérée comme réalisée puisque l'engagement du gouvernement qui en découle a été rempli. Toutefois, en raison de son caractère continu et parce qu'il s'inscrit dans les activités courantes du Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle, un des livrables qui y est associé est désigné comme « à venir ».

État de mise en œuvre

En 2022-2023, le MSP créait le Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle (PMES) à l'intention des organismes dont l'expertise et le savoir-faire en matière d'exploitation sexuelle sont reconnus. Un appel de candidatures a permis la sélection de 18 bénéficiaires. Deux nouveaux bénéficiaires au PMES s'y sont ajoutés en 2023-2024, sélectionnés à partir du même appel de candidatures.

Prochaines étapes

Un appel de candidatures aura lieu à l'automne 2024 afin de sélectionner 10 nouveaux bénéficiaires pour l'année financière 2024-2025.

Faits saillants

Depuis sa création, le PMES a permis de soutenir 20 organismes. En 2023-2024, chacun d'entre eux bénéficiait d'une aide financière de 113 295 \$ par année.

MESURE N° 11 – RÉALISÉE

En réponse à la recommandation n° 14

Reconduire et bonifier le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle.

PORTEUR	COLLABORATEUR	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	S. O.	6 000 000 \$
LIVRABLES		
Bonification du programme de financement		Réalisé
Versement du soutien financier aux organismes		Réalisé (récurrent)
Dépôt d'un bilan du programme et de ses retombées		Réalisé

État de mise en œuvre

Le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes (PPI) a été reconduit par le MSP en 2021-2022. Un an plus tard, à la suite de la création du PMES, 13 des organismes bénéficiaires ont été redirigés vers le nouveau programme, permettant ainsi le financement de 6 projets additionnels. Le nombre d'organismes soutenus a continué de progresser en 2023-2024. À la suite de démarches effectuées par le MSP, le gouvernement du Québec a par ailleurs annoncé l'octroi d'un budget annuel de 2 millions de dollars pour la reconduction du PPI jusqu'en 2026.

Prochaines étapes

Les bénéficiaires actuels seront invités par le MSP à soumettre une demande de reconduction de leur projet au cours de l'automne 2024. Le nombre de bénéficiaires pour 2024-2025 sera connu au terme de cet exercice.

Faits saillants

Au 1^{er} septembre 2024, 30 organismes de partout sur le territoire bénéficiaient du PPI, ce qui représente un investissement de 2 millions de dollars en matière de prévention et d'intervention en contexte d'exploitation sexuelle.

MESURE N° 12 – RÉALISÉE

En réponse à la recommandation n° 14

Documenter et expérimenter la pratique d'intervention en matière d'exploitation sexuelle dans le cyberspace.

PORTEUR	COLLABORATEUR	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	PIPQ	563 000 \$
LIVRABLES		
Recension des meilleures pratiques		Réalisé
Réalisation d'un projet pilote d'intervention Web		Réalisé
Production d'un guide d'implantation		Réalisé

État de mise en œuvre

En avril 2022, à la suite d'une entente avec le MSP, l'équipe du PIPQ lançait un projet pilote sur l'intervention en matière d'exploitation sexuelle dans le cyberspace. Depuis, une revue de la littérature concernant les différentes pratiques en matière d'intervention dans le cyberspace a été effectuée. Un répertoire d'outils numériques pouvant être utilisés pour sensibiliser les jeunes en matière d'exploitation sexuelle et intervenir auprès d'eux a aussi été créé. Le projet pilote a également permis la mise sur pied d'un groupe de discussion composé d'intervenantes et intervenants jeunesse du milieu communautaire et d'autres partenaires pertinents.

Le point d'orgue a toutefois été le développement d'un guide visant à soutenir le milieu communautaire dans le déploiement de pratiques de prévention et d'intervention en ligne. Intitulé *Guide d'implantation de l'intervention Web – Monde numérique et exploitation sexuelle : défis et opportunités*, cet outil a été lancé officiellement en mars 2024 lors d'un webinaire à l'intention des partenaires œuvrant en prévention de l'exploitation sexuelle.

Prochaines étapes

La formation à l'intention des intervenantes et intervenants œuvrant en exploitation sexuelle sera déployée.

Faits saillants

Près de 100 personnes provenant des milieux communautaire, policier et municipal ainsi que du secteur de la santé et des services sociaux étaient inscrites au webinaire de lancement du guide.

Au cours de la dernière année, 171 interventions visant 92 individus ont été effectuées en ligne.

MESURE N° 13 – RÉALISÉE

En réponse à la recommandation n° 20

Bonifier le programme Prévention jeunesse pour y inclure un volet de soutien aux tables régionales de concertation en matière d'exploitation sexuelle.

PORTEUR	COLLABORATEUR	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	S. O.	4 025 000 \$
LIVRABLES		
Bonification du programme de financement		Réalisé
Déploiement de 10 à 15 tables de concertation		Réalisé
Constitution d'une table de coordination provinciale		Réalisé
Dépôt d'un bilan du programme et de ses retombées		Réalisé

État de mise en œuvre

Dès 2021, le programme Prévention jeunesse était bonifié pour inclure un volet consacré aux tables régionales de concertation en exploitation sexuelle. Une table nationale de concertation en exploitation sexuelle a aussi été créée en 2023-2024. Cette table, coordonnée par la Coalition québécoise contre la traite des personnes, bénéficie d'un financement annuel de 125 000 \$. La Coalition a été sélectionnée comme bénéficiaire à la suite d'un appel de candidatures ayant eu lieu à l'automne 2023. L'objectif principal de la table nationale est d'assurer une meilleure concertation entre les tables régionales à l'échelle du Québec.

Prochaines étapes

Le financement des tables régionales et de la table nationale de concertation en exploitation sexuelle sera reconduit en 2024-2025, ce qui permettra la poursuite des activités.

Faits saillants

La bonification du programme a permis la création d'une table nationale et de neuf tables régionales de concertation en matière d'exploitation sexuelle. Ces dernières sont en activité à Montréal, à Québec, à Laval, à Longueuil, en Outaouais, à Drummondville, au Saguenay, à Salaberry-de-Valleyfield et à Terrebonne.

Clarifier les règles de partage et de communication de renseignements confidentiels entre les professionnels travaillant avec des jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse afin de mieux les protéger en situation de risque ou d'exploitation sexuelle.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSSS	MJQ MSP MEQ DPCP MFA MES	Autofinancé
LIVRABLES		
Révision de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de maltraitance et de négligence grave		Réalisé
Élaboration d'un guide de pratiques sur le partage et la communication de renseignements confidentiels entre les ressources professionnelles travaillant avec des jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse		Réalisé
Diffusion du guide de pratiques révisé sur le partage et la communication de renseignements confidentiels entre les ressources professionnelles travaillant avec des jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse		Réalisé

État de mise en œuvre

Une version renouvelée de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave est entrée en vigueur à l'automne 2021. Un guide de pratiques sur le partage et la communication de renseignements confidentiels entre les ressources professionnelles concernées par cette entente a aussi été élaboré. Diffusé par le biais d'activités de sensibilisation depuis avril 2022, ce guide traite du cadre juridique en vigueur, des situations visées, de la procédure d'intervention sociojudiciaire, des contextes particuliers d'application et du suivi de l'application de l'Entente.

La mise à jour d'une formation à l'intention des intervenants et intervenantes des services de protection de la jeunesse a également été effectuée. La formation révisée a par la suite été transmise aux différents partenaires. Des outils de soutien à la pratique (fiches et arbres décisionnels) se sont ajoutés à cela en avril 2023.

Les changements législatifs introduits par l'adoption du projet de loi 15 (PL 15), *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*, ont par ailleurs exigé une nouvelle révision de l'Entente. Cette révision est en cours. La brochure *Communiquer pour protéger les enfants : quelles sont les règles entourant l'échange de renseignements confidentiels lorsque la DPJ intervient auprès d'un enfant?* est aussi en phase de refonte.

Prochaines étapes

La nouvelle version de l'Entente tenant compte des modifications législatives introduites par le PL 15 sera diffusée. La brochure révisée et un aide-mémoire sur la communication de renseignements entre partenaires seront aussi mis à la disposition des ressources professionnelles concernées.

Faits saillants

L'Entente revisitée met en exergue les règles concernant la communication de renseignements confidentiels entre les ressources professionnelles travaillant auprès de jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse. Cette mise à jour permet de mieux protéger les personnes mineures en situation d'exploitation sexuelle ou susceptibles de l'être.

MESURE N° 15 – <i>EN COURS</i>		En réponse à la recommandation n° 22
Poursuivre, bonifier et adapter la formation de formateurs <i>Prévention et intervention en exploitation sexuelle</i> du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale pour les intervenantes et les intervenants spécialisés.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	CIUSSS-CN IUJD	200 000 \$
LIVRABLES		
Bonification des contenus de formation		En cours
Diffusion des formations bonifiées		En cours
Tenue de rencontres de communauté de pratiques		En cours

État de mise en œuvre

Les travaux de bonification de la formation des formatrices et formateurs intitulée *Prévention et intervention en exploitation sexuelle* sont en cours. Une restructuration de la formation a été effectuée afin de l'adapter à la clientèle cible. Les volets 1 et 2 de la formation ont été mis à jour. Le même exercice a été entrepris pour le volet 3. Les activités de formation ont par ailleurs été reprises avec une cohorte organisée à l'été 2024. Différents services d'accompagnement pour les formatrices et formateurs ont également été mis en place.

Prochaines étapes

La mise à jour du volet 3 de la formation sera finalisée et la formation des formatrices et formateurs se poursuivra à l'automne 2024.

Faits saillants

S. O.

Sensibiliser les intervenantes et les intervenants susceptibles d'être en contact avec des mineurs victimes d'exploitation sexuelle à l'importance de la détection, du référencement et du signalement en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	MEQ MES MIFI SRPNI MSSS CIUSSS-CN IUJD	300 000 \$
LIVRABLES		
Production de capsules de formation		Réalisé
Diffusion de capsules de formation		Réalisé

État de mise en œuvre

Le lancement de la plateforme de formation *Contre l'exploitation sexuelle, c'est l'affaire de tous!* a eu lieu le 7 février 2024.

Développée par le CIUSSS-CN, cette plateforme contient divers outils de formation et de sensibilisation à l'intention des intervenants et intervenantes susceptibles d'être en contact avec des personnes mineures victimes d'exploitation sexuelle. Au moyen de capsules vidéo, de fiches synthèses, de questionnaires et de balados, neuf thèmes touchant l'exploitation sexuelle y sont abordés. Des références vers différentes ressources utiles y sont aussi présentées.

Une trousse promotionnelle a également été développée et partagée dans les divers milieux touchés par la problématique afin de faire connaître la plateforme de formation. Les réseaux sociaux du CIUSSS-CN et du MSP ont aussi été utilisés pour faire connaître la plateforme auprès du grand public.

Prochaines étapes

S. O.

Faits saillants

Dans les cinq mois suivant le lancement, plus de 18 310 visites ont été recensées sur la plateforme.

Offrir une formation initiale et une formation de perfectionnement sur l'intervention auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle à l'intention des policières et des policiers ainsi que des agentes et des agents des services correctionnels.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	ENPQ EILP CAVAC DPCP Réseau d'enseignement collégial	1 352 757 \$
LIVRABLES		
Production de capsules de formation (6)		En cours
Diffusion de capsules de formation		En cours

État de mise en œuvre

La responsabilité de développer les contenus de formation destinés aux policiers et policières a été confiée à l'ENPQ.

Jusqu'à présent, deux des six capsules attendues ont été rendues disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'institution. La première traite de la pornographie juvénile et du phénomène de leurre d'enfants. La seconde parle de la marchandisation des services sexuels. Une version anglaise de ces capsules a aussi été tournée.

Ces nouveaux produits ont été présentés aux responsables de formation des organisations policières. Une relance est prévue à l'automne pour publiciser la formation.

Prochaines étapes

La version anglaise des capsules n^{os} 1 et 2 sera finalisée et diffusée avant la fin de 2024. Les cibles d'apprentissage et les contenus pour les capsules n^{os} 3 et 4 seront par ailleurs identifiés et les travaux nécessaires au développement de ces contenus seront effectués. La diffusion de ces deux capsules additionnelles est prévue, au plus tard, en mars 2025.

Faits saillants

Au 1^{er} septembre 2024, 186 policiers et policières avaient visionné la première capsule de formation. La deuxième capsule avait pour sa part été visionnée par 207 membres des forces de l'ordre.

Tenir une journée d'actualisation des connaissances sur l'accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle dans le processus judiciaire à l'intention des policières et des policiers de même que pour les procureurs et procureures.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	ENPQ MJQ MSSS DPCP EILP CAVAC	68 466 \$
LIVRABLE		
Planification et organisation d'une journée d'actualisation des connaissances		En cours

État de mise en œuvre

Les travaux relatifs à la planification et à l'organisation d'une journée d'actualisation des connaissances pour les policières et policiers ainsi que les procureures et procureurs en fonction sont en cours du côté de l'ENPQ. L'objectif de cette mesure est d'informer les policières et policiers ainsi que les procureures et procureurs sur les pratiques à adopter pour intervenir efficacement auprès des personnes mineures victimes d'exploitation sexuelle et pour les accompagner dans le processus judiciaire.

Prochaines étapes

Les contenus ainsi que les intervenantes et intervenants appelés à intervenir lors de la première édition de la journée d'actualisation prévue d'ici le 31 mars 2025 seront établis de manière définitive.

Faits saillants

S. O.

Rendre accessible une formation sur l'exploitation sexuelle des mineurs aux membres de la magistrature qui officient à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MJQ	Cour du Québec Conseil de la magistrature	Autofinancé
LIVRABLES		
Développement d'une formation sur l'exploitation sexuelle des mineurs à l'intention des membres de la magistrature		En cours
Diffusion de la formation sur l'exploitation sexuelle des mineurs auprès des membres de la magistrature		En cours

État de mise en œuvre

La responsabilité d'établir un programme de perfectionnement pour la magistrature abordant les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale a été confiée au Conseil de la magistrature.

Une formation sur les infractions d'ordre sexuel intitulée *Auditions portant sur des crimes de nature sexuelle* a été développée. Depuis le 31 décembre 2023, elle est offerte à toutes les personnes qui accèdent à la magistrature à titre de juge de la Cour du Québec, peu importe la chambre à laquelle elles siègent, de juge de paix magistrat ou de juge municipal. La formation est aussi une condition préalable à la désignation d'une ou un juge ou d'une ou un juge de paix magistrat retraité depuis le 30 mai 2022 à titre de juge suppléant.

En complément au programme de perfectionnement sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale établi par le Conseil de la magistrature, le MJQ offre à l'ensemble des acteurs sociojudiciaires susceptibles d'intervenir au sein du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale un programme de formation complet sur les réalités relatives à ces infractions. Une formation portant spécifiquement sur le thème de l'exploitation sexuelle en fait partie et est offerte par la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES).

Prochaines étapes

S. O.

Faits saillants

S. O.

Développer et diffuser une formation visant les étudiantes et les étudiants de programmes d'enseignement supérieur menant à des corps d'emploi et à des professions liés à des dossiers d'exploitation sexuelle.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MES	MEQ ACPS BCI UEQ Fédération des cégeps FECQ CSMOESAC RQCALACS Réseau des CAVAC Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des adolescentes et des jeunes femmes en difficulté	350 000 \$
LIVRABLES		
Développement d'une formation sur l'exploitation sexuelle pour les étudiantes et les étudiants de programmes d'enseignement supérieur menant à des corps d'emploi et à des professions susceptibles d'être impliqués dans les dossiers d'exploitation sexuelle		En cours
Diffusion d'une formation sur l'exploitation sexuelle auprès des étudiantes et des étudiants de programmes d'enseignement supérieur menant à des corps d'emploi et à des professions liés à des dossiers d'exploitation sexuelle		À venir
Publication de lignes directrices		À venir

État de mise en œuvre

Une entente de service a été conclue entre le MES et la Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des adolescentes et des jeunes femmes en difficulté de l'Université de Sherbrooke. Le développement de formations est en cours. Différents thèmes ont été documentés. La mise à jour des connaissances s'effectue au moyen d'études de portée avec la méthode PRISMA, méthode reconnue pour sa rigueur scientifique. La transposition de ces connaissances en contenus de formation accessibles et synthétisés est également amorcée.

Le projet a été discuté par le Comité consultatif en matière de lutte aux violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, qui réunit plusieurs des partenaires de la mesure. Diverses modalités de formation ont également été recensées.

Prochaines étapes

Le développement des formations se poursuivra. Le mode de diffusion sera aussi choisi sous peu et soumis au MES pour approbation.

Faits saillants

S. O.

MESURE N° 21 – <i>EN COURS</i>		En réponse aux recommandations n ^{os} 24 et 32
Mettre en place un programme de formation pour outiller l'industrie hôtelière et celle du transport de personnes dans leur rôle relativement à l'exploitation sexuelle.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
SCF	MTO MSP SQ Le Phare des AffranchiEs	450 000 \$
LIVRABLES		
Adaptation et bonification en continu des contenus de formation (3)		En cours
Adaptation et bonification en continu des troussees d'outils (3)		En cours
Tenue de séances d'information et de recrutement		En cours
Développement d'une certification ou d'un programme de reconnaissance		En cours

État de mise en œuvre

Depuis 2019, le SCF finance le développement du programme Lueur de l'organisme Le Phare des AffranchiEs. Ce programme vise à sensibiliser les membres du personnel des milieux de l'hôtellerie et du transport de personnes à la problématique de l'exploitation sexuelle et à les outiller pour qu'ils puissent agir sans nuire face à de telles situations. Conformément à la mesure prévue dans le plan d'action, une nouvelle entente a été conclue avec l'organisme en 2022 pour consolider le programme et le rendre disponible sur l'ensemble du territoire québécois.

Un sceau de reconnaissance pour les acteurs de l'industrie hôtelière et du transport de personnes ayant terminé le programme Lueur est aussi en cours d'élaboration. Une étude approfondie des bonnes pratiques en matière de systèmes de reconnaissance et l'accompagnement sporadique d'une consultante ayant développé plusieurs programmes de ce type ont permis à l'organisme de consolider son analyse.

Prochaines étapes

Les travaux de consolidation et d'expansion se poursuivront. Les prochains résultats de mise en œuvre sont attendus pour février 2025. La phase pilote du programme de reconnaissance devrait pour sa part être déployée d'ici l'hiver 2025. L'organisme poursuit en outre le développement et l'amélioration des outils rattachés au programme de manière continue afin de s'assurer qu'ils sont en tout temps adaptés à la réalité observée sur le terrain.

Faits saillants

Au 31 mars 2023, le programme Lueur couvrait 8 régions du Québec, avec un total de 23 nouveaux hôtels participants, et faisait l'objet d'une entente avec un transporteur à l'échelle provinciale. Le nombre d'entreprises participantes a toutefois augmenté après la tenue d'ateliers et de conférences de recrutement. En avril 2024, le programme Lueur couvrait en effet 10 régions administratives au Québec, pour un total de 37 hôtels participants et de 2 transporteurs à l'échelle provinciale.

MESURE N° 22 – RÉALISÉE		En réponse à la recommandation n° 27
Outiller les promoteurs de festivals et d'événements touristiques pour susciter leur engagement quant à la prévention de l'exploitation sexuelle.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MTO	Le Phare des AffranchiEs SCF EAQ	250 000 \$
LIVRABLES		
Modification du formulaire <i>Aide financière aux festivals et aux événements touristiques</i>		Réalisé
Établissement d'un portrait du niveau de connaissance de la problématique chez les promoteurs		Réalisé
Développement d'outils de sensibilisation et d'une formation pour les promoteurs de festivals et d'événements touristiques		Réalisé
Diffusion d'outils de sensibilisation et d'une formation auprès des promoteurs de festivals et d'événements touristiques		Réalisé (récurrent)

État de mise en œuvre

En 2022, le MTO confiait à l'organisme Le Phare des AffranchiEs le mandat de développer et de déployer un programme de formation à l'intention des promoteurs de festivals et d'événements (FE). Ce programme, appelé *Lueur FE*, vise à sensibiliser les promoteurs d'événements à la problématique de l'exploitation sexuelle et à les outiller pour qu'ils puissent prévenir de telles situations ou intervenir face à celles-ci.

À l'hiver 2023, l'organisme mandataire avait terminé de documenter les pratiques de prévention et d'intervention existantes en matière d'exploitation sexuelle lors de festivals et d'événements ainsi que les besoins de soutien des promoteurs en cette matière. Une série d'outils (affiches, guide sous forme d'arbre décisionnel, vidéo, etc.) destinée aux promoteurs de festivals et d'événements a d'ailleurs été rendue disponible à l'été 2023. Un accompagnement leur a aussi été offert pour l'utilisation de ces outils. Le Phare a par la suite travaillé à la conception de modules de formation en ligne de même qu'au développement de la plateforme par laquelle l'ensemble du matériel est rendu disponible. Le tout a été rendu disponible au printemps 2024, et chaque organisation participant au programme a été rencontrée individuellement. Une campagne de communication a

aussi été réalisée afin de promouvoir le programme et d'inciter des promoteurs à s'inscrire sur la plateforme. Cette campagne a été réalisée avec l'appui des collaborateurs (MTO, EAQ et SCF), qui ont relayé l'information dans leurs réseaux respectifs.

Le MTO a de plus modifié le formulaire de demande d'aide financière aux festivals et aux événements afin d'inclure une section sur la connaissance et les besoins des organisations liés à l'exploitation sexuelle dans le contexte événementiel. Une obligation a aussi été ajoutée à la convention d'aide financière afin d'exiger que chaque promoteur procède à la mise en place d'au moins une action de prévention.

Prochaines étapes

Le déploiement du programme Lueur FE se poursuivra jusqu'en mars 2026 via la plateforme prévue à cet effet. Il en va de même de l'accompagnement offert aux organisations participantes. Au besoin, les outils seront adaptés et la plateforme, optimisée.

Des communications se poursuivront également pour sensibiliser le milieu des festivals et des événements et les secteurs associés (ex. : hôtelier) à la problématique de l'exploitation sexuelle et pour faire la promotion du programme Lueur FE.

Le MTO entend par ailleurs profiter de l'exercice de reddition de comptes imposé aux festivals et aux événements pour évaluer le pourcentage d'organisations ayant réalisé au moins une action de prévention en exploitation sexuelle. Cette obligation, inscrite à la convention, sera réalisée d'ici la fin du programme, soit au plus tard le 30 avril 2026.

Le programme sera en outre évalué en collaboration avec la firme Thulé Évaluation.

Faits saillants

Au 1^{er} septembre 2024, 130 promoteurs prenaient part au programme Lueur FE. Plusieurs de ces promoteurs organisent divers festivals et événements, ce qui signifie que le nombre total de festivals et événements ayant bénéficié de la mesure est plus élevé que le nombre de promoteurs inscrits. Les inscriptions à la formation en ligne sont aussi en augmentation constante depuis le lancement de la plateforme au printemps 2024 et elles totalisaient plus de 500 personnes à l'automne 2024. Le pourcentage de participantes et participants au programme se disant très satisfaits ou satisfaits de leur parcours de formation atteignait par ailleurs les 96 %.

EN MATIÈRE DE RÉPRESSION

Envoyer un signal clair aux consommateurs de services sexuels

Le quatrième axe d'intervention a pour objectif d'accroître les ressources humaines et financières mises à la disposition des acteurs chargés de la répression des activités en lien avec l'exploitation sexuelle. À terme, il vise à démasquer les proxénètes, à responsabiliser les consommateurs de services sexuels et à diminuer la demande pour l'achat de services de cette nature.

MESURE N° 23 – RÉALISÉE		En réponse aux recommandations n ^{os} 28, 29, 30, 34 et 35
Effectuer des représentations auprès du gouvernement fédéral en vue d'apporter des modifications au <i>Code criminel</i> pour faciliter les enquêtes et les poursuites en matière d'exploitation sexuelle.		
PORTEURS	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP MJQ	DPCP SQ	Autofinancé
LIVRABLES		
Réalisation d'une analyse de faisabilité interministérielle		Réalisé
Dépôt de recommandations aux autorités fédérales, provinciales et territoriales		Réalisé

État de mise en œuvre

Les recommandations du rapport de la Commission visant des modifications au *Code criminel* continuent d'alimenter les réflexions des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux. Le contenu des discussions des groupes de travail est toutefois confidentiel.

Prochaines étapes

S. O.

Faits saillants

S. O.

Documenter l'encadrement de l'industrie du sexe par le milieu municipal afin de proposer des pistes de solution pour contribuer à un meilleur contrôle des activités qui ont cours dans ces établissements.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MAMH	MSP MJQ DPCP SCF UMQ FQM	75 000 \$
LIVRABLES		
Rapport de recherche		En cours
Recommandations au gouvernement		À venir

État de mise en œuvre

Le mandat de documenter l'encadrement de l'industrie du sexe par le milieu municipal en vue de proposer des pistes de solution pour contribuer à un meilleur contrôle a été confié à la firme Arpent. En date du 1^{er} septembre 2024, le rapport était en processus de validation par le MAMH.

Prochaines étapes

Une fois approuvé, le rapport sera transmis aux MO collaborateurs à la mesure. Une rencontre sera fixée à l'automne 2024 afin de leur présenter les observations et les constats qui en découlent. Ultérieurement, les associations municipales seront consultées quant à d'éventuelles pistes de solution à proposer au gouvernement.

Faits saillants

S. O.

Bonifier les ressources humaines et financières de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	DPCP SQ SPVM SPVQ SPL SPAL SPVG	79 224 900 \$
LIVRABLES		
Déploiement de ressources supplémentaires		En cours
Réalisation d'enquêtes sur les réseaux de proxénètes et de traite des personnes		Réalisé (récurrent)
Déploiement d'activités de vigie des réseaux sociaux		Réalisé (récurrent)
Réalisation d'opérations clients		Réalisé (récurrent)
Dépôt d'un bilan annuel des opérations		Réalisé (récurrent)

* Il est à noter que cette mesure est considérée comme réalisée puisque l'engagement du gouvernement qui en découle a été rempli. Toutefois, en raison de son caractère continu et parce qu'il s'inscrit dans les activités courantes de l'EILP, un des livrables qui y est associé est désigné comme « en cours ».

État de mise en œuvre

Dans le cadre d'un exercice d'optimisation des ressources budgétaires, le nombre total de postes financés est de 90. Au 1^{er} septembre 2024, 82 de ces postes étaient pourvus, contre 8 toujours vacants.

Prochaines étapes

La totalité des postes vacants devrait être pourvue en 2024-2025. Deux de ces postes sont rattachés à la SQ, cinq au SPVM et un au SPVG.

Faits saillants

Entre le 1^{er} octobre 2021 et le 1^{er} septembre 2024, les membres de l'EILP ont pris en charge 441 dossiers d'enquête et 370 dossiers de coordination, ce qui porte le nombre total d'enquêtes auxquelles ils ont participé à 811. Ils ont également réalisé 171 perquisitions et procédé à 387 arrestations, dont 151 effectuées dans le cadre de dossiers de coordination.

Afin d'avoir une approche proactive et de lancer un message clair aux clients potentiels, sept opérations clients ont aussi été réalisées au cours de la dernière année, et ce, dans sept différentes villes du Québec. Ces opérations ont mené à l'arrestation de 12 individus. Depuis un an, une baisse du nombre d'arrestations effectuées lors des opérations « clients » est constatée. Plusieurs facteurs expliqueraient cette baisse, dont le fait que, de plus en plus conscients de l'existence de ce type d'opération, les clients décident souvent de ne pas se présenter au rendez-vous fixé.

Entre le 1^{er} septembre 2023 et le 1^{er} septembre 2024, 15 opérations de détection, de sensibilisation et de prévention ont de plus été effectuées sur tout le territoire québécois. Ces activités ont notamment pour buts d'identifier des victimes potentielles, de les sensibiliser, de leur offrir l'aide nécessaire en les dirigeant vers les bonnes ressources et de les accompagner si elles souhaitent dénoncer une situation d'exploitation.

Le nombre de plaintes traitées est d'ailleurs en hausse. De septembre 2023 à septembre 2024 seulement, 172 plaintes ont en effet été déposées par des personnes victimes. Parmi ces dernières, environ 30 % étaient âgées de moins de 18 ans.

En outre, la formation des policiers et policières et des intervenants et intervenantes sur l'approche d'intervention adaptée auprès des personnes victimes et de leurs proches se poursuit en continu. En trois ans, près de 12 000 personnes en ont bénéficié (3 983 policières et policiers et 7 735 intervenantes et intervenants).

MESURE N° 26 – RÉALISÉE		Initiative gouvernementale
Créer une équipe intégrée de lutte contre la production et la distribution de pornographie juvénile.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	DPCP SQ SPVM SPVQ SPL SPAL SPVG	12 575 300 \$
LIVRABLES		
Déploiement de ressources supplémentaires		Réalisé
Réalisation d'enquêtes sur les activités de production et de distribution de pornographie juvénile		Réalisé (récurrent)
Dépôt d'un bilan annuel des opérations		Réalisé (récurrent)

État de mise en œuvre

En place depuis 2021, l'EILP-J dispose maintenant de toutes les ressources requises pour mener à bien sa mission. Chaque année, elle met en œuvre plusieurs enquêtes sur les activités de production et de distribution de pornographie juvénile.

Prochaines étapes

Les activités d'infiltration virtuelle et de détection seront poursuivies.

Faits saillants

Du 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} septembre 2024, 56 dossiers d'enquête de type infiltration virtuelle ou détection ont été mis en œuvre par l'EILP-J. Pour cette même période, les membres de l'équipe ont aussi effectué 80 perquisitions, dont 31 menées dans le cadre du projet RESPECTER, une opération policière réalisée simultanément dans trois provinces en novembre 2023, en collaboration avec la Police provinciale de l'Ontario et la GRC – Division J (Nouveau-Brunswick).

L'ensemble de ces activités ont par ailleurs mené à 71 arrestations. Sur trois ans, soit de 2021 à 2024, le nombre de personnes mises à l'arrêt par l'EILP-J dépasse d'ailleurs les 230.

Des efforts importants ont aussi été consacrés à la formation des policiers et policières et des partenaires en matière d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Au cours de la dernière année seulement, 705 personnes et organismes ont bénéficié du service, ce qui porte le nombre de bénéficiaires total à plus de 1 200.

Autre élément digne de mention, afin de faciliter les rencontres avec les personnes victimes, cinq salles de rencontre adaptées ont été créées dans les postes de la SQ des MRC des Maskoutains et de Brome-Missisquoi, de Rimouski, de Chicoutimi et de Mascouche. Ces salles, partagées avec le CAVAC local, offrent un environnement convivial, chaleureux et accueillant qui facilite grandement les rencontres avec les personnes victimes.

MESURE N° 27 – RÉALISÉE		En réponse aux recommandations n ^{os} 22, 38, 39 et 40
Bonifier les ressources humaines et financières du Directeur des poursuites criminelles et pénales en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle.		
PORTEUR	COLLABORATEUR	BUDGET ATTRIBUÉ
DPCP	S. O.	8 064 900 \$
LIVRABLES		
Déploiement de ressources supplémentaires		Réalisé
Proposition de formations aux procureurs et aux procureures		Réalisé (récurrent)

État de mise en œuvre

Les 10 postes prévus pour la mise en œuvre du PACSESM ont été pourvus. Parmi ceux-ci, une procureure a été désignée pour agir à titre de coordonnatrice provinciale en matière de traite de personnes et de marchandisation des activités sexuelles (TPMAS). Cette dernière voit à soutenir tous les procureurs et procureures ainsi que tous les enquêteurs et enquêteuses qui traitent ce type de dossier.

Un comité de répondantes et répondants formé de 16 procureures et procureurs provenant des différentes régions du Québec, d'une technicienne juridique et de la coordonnatrice provinciale a aussi été formé. Ce comité permet une circulation plus fluide de l'information, l'identification rapide

des obstacles rencontrés et l'uniformisation des pratiques à l'échelle provinciale. Il s'est réuni à plusieurs reprises au cours des deux dernières années.

Le DPCP a de plus lancé un bulletin d'information à l'intention de l'ensemble des procureures et procureurs travaillant dans les dossiers de TPMAS. Les décisions d'intérêt rendues par les tribunaux québécois et canadiens sont également portées à leur attention. Un groupe de procureures et procureurs, 40 au total, ont en outre été formés en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle et la marchandisation des services sexuels.

Prochaines étapes

Les activités d'assistance, de formation et de coordination se poursuivront au cours des prochaines années. La collaboration avec l'EILP, les autres corps de police et les organismes venant en aide aux personnes victimes sera aussi maintenue. Un réseau de contacts pancanadien auprès des autres poursuivants et des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux qui se consacrent à la lutte contre la traite des personnes et la marchandisation des activités sexuelles devrait également être consolidé.

Faits saillants

S. O.

EN MATIÈRE DE RECONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION

Briser le cycle de l'exploitation

Le cinquième axe d'intervention a pour objectif de faciliter le parcours des personnes victimes dans le système judiciaire et de mieux les soutenir dans leurs efforts de reconstruction. Il vise également à identifier les mécanismes susceptibles de réduire les obstacles auxquels elles sont confrontées à leur sortie des milieux de prostitution.

MESURE N° 28 – RÉALISÉE*		En réponse aux recommandations n ^{os} 40 et 45
Mettre en place une équipe spécialisée en accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle au sein du Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MJQ	MSP MSSS Réseau des CAVAC Groupes de la société civile et organismes communautaires œuvrant auprès des victimes	2 654 490 \$
LIVRABLES		
Déploiement de services d'accompagnement		Réalisé
Développement d'outils d'intervention		Réalisé
Élaboration et diffusion d'une formation pour le réseau des CAVAC		En cours
Définition des modalités de collaboration avec l'EILP		Réalisé

* Il est à noter que cette mesure est considérée comme réalisée puisque l'engagement du gouvernement qui en découle a été rempli. Toutefois, en raison de son caractère continu et parce qu'il s'inscrit dans les activités courantes de l'équipe spécialisée en accompagnement des personnes victimes d'exploitation sexuelle, un des livrables qui y est associé est désigné comme « en cours ».

État de mise en œuvre

Le déploiement des services est terminé et le territoire est couvert par les membres de l'Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle (EDIES) du Réseau des CAVAC à travers le Québec.

Le développement des outils d'évaluation et d'intervention est également terminé, tout comme la formation prévue pour les intervenantes et intervenants du Réseau des CAVAC.

Finalement, un protocole d'entente établissant les modalités de collaboration entre l'EDIES et l'EILP a été rédigé et signé par les parties en avril 2023.

Prochaines étapes

La formation sera déployée auprès de l'ensemble du réseau des CAVAC et les outils d'évaluation et d'intervention seront diffusés au cours de la formation.

Faits saillants

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, 442 personnes ont été orientées vers l'EDIES. Cela représente une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Parmi les personnes orientées, 82 % étaient ou avaient été elles-mêmes victimes d'exploitation sexuelle, 17 % étaient des proches de personnes victimes d'exploitation sexuelle et 1 % en avaient plutôt été témoins. La majorité (54 %) des références provenaient de l'EILP ou d'un service de police. Les organismes communautaires et les autres services des CAVAC avaient pour leur part généré 45 % des références.

Les services des CAVAC et de l'équipe dédiée ont en outre été présentés à plus de 1 015 personnes lors de différents événements, webinaires ou rencontres de tables de concertation en exploitation sexuelle.

MESURE N° 29 – RÉALISÉE (en partie)		En réponse à la recommandation n° 43
Développer des critères pour l'orientation des victimes vers un programme de mesures de rechange en lien avec les infractions qu'elles auraient pu commettre en contexte d'exploitation sexuelle.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MJQ	MSP DPCP MSSS Maison de Marthe	Autofinancé
LIVRABLES		
Documentation de la problématique		Réalisé
Élaboration d'orientations et de directives		Réalisé (en partie)

État de mise en œuvre

Le DPCP a modifié ses directives afin que les procureures et procureurs puissent prendre en considération le fait que l'infraction a été commise par une contrevenante ou un contrevenant victime d'exploitation sexuelle dans sa décision d'engager une poursuite ou de faire bénéficier la contrevenante ou le contrevenant du programme de traitement non judiciaire. Cette mesure est donc réalisée.

Prochaines étapes

S. O.

Faits saillants

Les procureures et procureurs prennent dorénavant en considération les circonstances particulières entourant la commission de l'infraction. Afin d'établir si une personne peut bénéficier

du programme, ces derniers prennent notamment en compte le degré de préméditation lors de la commission de l'infraction, la gravité subjective (dont les conséquences de l'infraction à l'égard de la victime), le degré de participation de la contrevenante ou du contrevenant, le fait que l'infraction a été commise par une contrevenante ou un contrevenant victime d'exploitation sexuelle (notamment en lien avec la marchandisation des activités sexuelles ou, plus particulièrement, le proxénétisme) et l'intérêt de la justice.

À noter que les personnes offrant des services sexuels moyennant rétribution ont, en vertu du *Code criminel*, certaines immunités concernant la publicité de leurs propres services sexuels et concernant l'avantage matériel reçu qui provient de la prestation de leurs propres services sexuels. Si ces personnes sont en possession de drogue, les nouvelles dispositions prévoient la possibilité qu'elles soient dirigées vers un programme de mesures de rechange avant même le dépôt d'accusations.

MESURE N° 30 – EN COURS		En réponse à la recommandation n° 45
Favoriser la participation des personnes victimes d'exploitation sexuelle dans le processus judiciaire, notamment celles d'âge mineur, par des mesures de facilitation du témoignage.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MJQ	DPCP CAVAC	1 245 880 \$
LIVRABLES		
Installation d'appareils visiomobiles de téléprésence et déploiement d'ordinateurs dans les palais de justice		Réalisé
Réaménagement des salles des personnes victimes		En cours
Offre de mesures physiques de protection		En cours

État de mise en œuvre

En réponse au premier livrable, les CAVAC ont désormais la possibilité d'utiliser des ordinateurs portables pour faciliter le témoignage des personnes victimes dans les 48 palais de justice visés. Le réaménagement des salles des personnes victimes est également en cours, notamment dans le contexte du déploiement du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. À ce jour, 27 palais ou points de services de justice ont bénéficié de certaines améliorations et/ou de l'adaptation d'un lieu réservé au télétémoignage à titre de mesures physiques de protection.

Prochaines étapes

Les actions visant le réaménagement des salles des personnes victimes ainsi que l'offre de mesures physiques de protection se poursuivront au cours des prochaines années. Des efforts seront également faits pour s'assurer que les outils d'aide au témoignage sont connus et utilisés à leur plein potentiel.

Faits saillants

S. O.

MESURE N° 31 – EN COURS

En réponse à la recommandation n° 49

Mettre en place un comité interministériel visant à proposer des solutions concrètes pour réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et soutenir la réinsertion sociale.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
SCF	MESS MEQ MAMH MSSS MSP SRPNI MJQ SHQ	Autofinancé
LIVRABLES		
Constitution d'un comité interministériel		Réalisé
Analyse des mesures et des initiatives visant à réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et à soutenir le cheminement vers la réinsertion sociale		En cours
Proposition de mesure(s) et d'initiative(s) visant à réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et à soutenir le cheminement vers la réinsertion sociale		En cours

État de mise en œuvre

Le comité interministériel visant à proposer des solutions concrètes pour réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et soutenir la réinsertion sociale a été créé et a tenu trois rencontres. Neuf rencontres bilatérales et une rencontre trilatérale ont également été tenues au cours des trois dernières années. Les travaux effectués ont permis de faire avancer la réflexion et d'identifier des solutions en ce qui concerne un premier chantier de travail sur le soutien au revenu et l'accès aux services des femmes qui souhaitent sortir de la prostitution. Un deuxième chantier de travail portant sur les besoins résidentiels des femmes qui souhaitent quitter la prostitution a également été amorcé.

Prochaines étapes

Le comité demeure à l'affût de toute opportunité permettant de mettre en œuvre les pistes de solution formulées en ce qui concerne le chantier de travail sur le soutien aux revenus des femmes qui souhaitent sortir de la prostitution. Quant aux travaux du chantier de travail sur la question des besoins résidentiels des femmes qui souhaitent quitter la prostitution, ils s'amorceront à l'automne 2024.

Faits saillants

S. O.

Rendre disponible un nouveau service de clavardage 24 h/24, 7 j/7 par l'entremise de la ligne-ressource Info-aide violence sexuelle.

PORTEUR	COLLABORATEUR	BUDGET ATTRIBUÉ
MJQ	CVASM	755 000 \$
LIVRABLE		
Déploiement d'un système de clavardage 24 h/24, 7 j/7		Réalisé

État de mise en œuvre

Le service de clavardage prévu a été déployé en novembre 2023. Sous la responsabilité du CVASM, l'équipe responsable du service est composée de ressources professionnelles expérimentées cumulant plus de 10 ans d'expérience dans la relation d'aide en violences sexuelles. L'équipe intervient tant en anglais qu'en français auprès de toute personne victime de violences sexuelles, indépendamment de l'âge ou du type de violence vécue, que celle-ci soit récente ou ancienne.

La période d'embauche s'étant terminée au printemps 2024, le service fonctionne à son maximum, soit 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, depuis juillet 2024.

Un cadre d'intervention sur les meilleures pratiques et une formation ont été développés pour les intervenantes et intervenants actuels et futurs du nouveau service de clavardage.

Une campagne publicitaire a par ailleurs eu lieu en novembre 2023 pour faire connaître ce nouvel outil aux personnes victimes, plus particulièrement aux adolescentes et adolescents et aux jeunes adultes. Les résultats positifs obtenus incitent à répéter l'expérience.

Prochaines étapes

Afin de promouvoir le service et d'atteindre une population plus diversifiée, dont les jeunes, une campagne de communication a débuté dans les médias à l'occasion de la rentrée scolaire. Celle-ci permettra également d'annoncer que le service de clavardage est désormais disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Faits saillants

En date de juillet 2024, 1 400 interventions ont été effectuées par le biais du service de clavardage. Le mois de juillet 2024 a été le mois le plus chargé depuis le lancement du service, avec 180 interventions. Les interventions par clavardage durent en moyenne 40 minutes, soit près du double de la durée des interventions téléphoniques.

Les personnes utilisant le service sont le plus souvent des personnes mineures ayant vécu une victimisation récente. Elles sont ou ont été victimes de violence sexuelle lors de relations intimes présentes ou passées. Elles contactent généralement le service pour obtenir des informations spécifiques, témoignant d'une démarche de recherche de renseignements adaptés à leurs besoins, et se disent à l'aise en raison du plus grand sentiment d'anonymat qu'apporte la communication écrite.

Créer un programme unique au Québec de mesures de rechange axé sur l'intervention et la sensibilisation visant à diminuer la demande pour l'achat de services sexuels.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MJQ	DPCP MSP MSSS SPAL La CLES Le Phare des AffranchiEs Équijustice	5 090 000 \$
LIVRABLES		
Développement et mise en disponibilité d'un programme volontaire de déjudiciarisation pour adultes (programme C ³ ESSES)		Réalisé
Développement d'outils de conscientisation, de responsabilisation et de sensibilisation		Réalisé (récurrent)
Dépôt d'un rapport d'évaluation du programme		En cours

* Il est à noter que cette mesure est considérée comme réalisée puisque l'engagement du gouvernement qui en découle a été rempli. Toutefois, en raison de son caractère continu et parce qu'il s'inscrit dans les activités courantes du programme de mesures de rechange axé sur l'intervention et la sensibilisation, un des livrables qui y est associé est désigné comme « en cours ».

État de mise en œuvre

Un premier projet pilote de mesures de rechange axé sur l'intervention et la sensibilisation a été autorisé par le MJQ en mars 2022. Quelques mois plus tard, le programme C³ESSES était déployé dans l'agglomération de Longueuil.

Réalisé en collaboration avec divers partenaires (SPAL, DPCP, CIVAS, CIUSSS, etc.), le programme implique – pour la personne accusée admissible qui consent à y participer – la participation à une journée de conscientisation, un suivi individuel (une à huit séances avec le CIVAS) et un don de 1 500 \$ au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels de la région.

Les personnes susceptibles de bénéficier du programme sont celles qui sont arrêtées dans le cadre d'une opération policière pour avoir tenté d'obtenir des services sexuels d'une personne majeure. Il est d'ailleurs impossible pour une personne arrêtée pour l'obtention de services sexuels d'une personne mineure d'intégrer le programme. Une accusée ou un accusé peut aussi se voir refuser l'accès au programme si elle ou il a une « condamnation antérieure pour une infraction constituant un mauvais traitement envers une femme ou une personne s'identifiant comme femme, ou contre une victime mineure ».

En juillet 2024, le ministre de la Justice a autorisé le déploiement du programme dans une deuxième ville au Québec. Un contrat de recherche a aussi été octroyé à un chercheur de l'Université de Montréal pour mesurer les effets du programme.

Prochaines étapes

Les activités du programme de Longueuil se poursuivront. L'implantation du projet pilote dans une deuxième ville devrait par ailleurs se faire au cours de la prochaine année, et ce, pour une durée d'un an.

Faits saillants

Entre le 1^{er} mai 2022 et le 1^{er} septembre 2024, 25 opérations policières ont été menées par le SPAL, lesquelles ont conduit à :

- 158 individus arrêtés et accusés au sens du paragraphe 286.1(1) du *Code criminel*;
- 149 accusés considérés comme admissibles au programme C³ESSES;
- 97 accusés ayant accepté de participer au programme (les autres poursuivent le processus judiciaire habituel);
- 53 personnes ayant terminé le programme, ce qui a mené au rejet des accusations par le DPCP;
- 5 individus ayant échoué le programme (abandon ou exclusion, ce qui mène à un retour dans le processus usuel).

Au cours de la même période, le montant amassé et versé au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels dans le cadre du projet pilote de Longueuil totalisait 68 500 \$.

Par ailleurs, au 1^{er} septembre 2024 :

- 23 individus étaient en attente de commencer le programme dans l'agglomération de Longueuil;
- 8 individus bénéficiaient d'un suivi individuel (jusqu'à 8 séances).

Autre effet positif, le traitement des dossiers du programme C³ESSES au palais de justice de Longueuil est très rapide, tant par rapport à la date de terminaison des dossiers (en moyenne six à neuf mois) que par rapport au temps consacré à ceux-ci en salle de cour (quelques minutes par dossier tout au plus). Les personnes accusées admissibles au programme et qui le terminent n'accaparent donc pas les ressources judiciaires.

Le programme C³ESSES bénéficie en outre d'un rayonnement international. La Fondation Scelles, une organisation basée en France qui est responsable des « stages clients » (l'équivalent de nos journées de conscientisation), est entrée en contact avec la direction responsable du programme au MJQ. La Fondation Scelles effectue une recension des programmes de ce type dans le monde. Au Canada, en dehors du programme C³ESSES au Québec, des programmes sont en place en Alberta et au Manitoba. Le programme C³ESSES est cependant unique, notamment en raison du suivi individuel qui s'ajoute à la journée de conscientisation.

Mesure additionnelle

MESURE ADDITIONNELLE – RÉALISÉE		En réponse aux recommandations n ^{os} 40 et 45
Assurer la continuité des services spécialisés et individualisés offerts aux personnes victimes d'exploitation sexuelle dans le cadre du projet Sphères.		
PORTEUR	COLLABORATEUR	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	S. O.	1 680 000 \$
LIVRABLE		
S. O.		S. O.

État de mise en œuvre

Le projet Sphères offre des services spécialisés aux personnes en situation d'exploitation sexuelle dans la région de Montréal. Il vise la construction d'une identité positive, la réappropriation de son pouvoir d'agir et le développement de l'autonomie. Les suivis dans le cadre du projet Sphères sont volontaires et adaptés à chaque personne. Les principales activités du projet consistent à répondre aux besoins prioritaires et urgents et à offrir de l'accompagnement clinique et des activités de découverte de soi.

Plusieurs partenaires sont impliqués dans la mise en œuvre de ce projet, soit le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, le SPVM, la Fondation Marie-Vincent, En Marge 12-17 et L'Anonyme.

Prochaines étapes

Le MSP a reconduit le financement du projet Sphères jusqu'au terme du PACSESM. Le projet se poursuivra donc jusqu'en 2025-2026, ce qui permettra non seulement le maintien des services dans la région de Montréal, mais aussi le soutien au développement du projet dans d'autres régions à travers la province.

Faits saillants

Depuis le 1^{er} avril 2023, 20 nouveaux dossiers ont été pris en charge par l'équipe d'intervention. En date du 31 mars 2024, 30 jeunes étaient en suivi actif au projet Sphères.

MESURES SPÉCIFIQUES AUX PREMIÈRES NATIONS ET AUX INUIT

Par et pour les Premiers Peuples

Le plan d'action prend en considération les besoins et les réalités particulières des Premiers Peuples lors de la mise en œuvre des différentes mesures. Parmi les actions d'intérêt général, six font notamment l'objet de mesures d'adaptation et de sécurisation culturelle (nos 8, 9, 15, 16, 21 et 28). Des modalités visant à accroître l'accessibilité aux services pour les Premières Nations et les Inuit sont aussi intégrées à huit mesures prévues dans le plan d'action (nos 10, 11, 17, 18, 29, 30, 31 et 33).

Quatre mesures autonomes ont par ailleurs été intégrées au plan. Elles font écho aux besoins et aux réalités spécifiques aux Premiers Peuples en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des personnes mineures.

MESURE A1 – RÉALISÉE		En réponse à la recommandation n° 8
Mener des activités de sensibilisation destinées spécialement aux membres des Premières Nations et aux Inuit.		
PORTEURS	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP SCF	MO partenaires du plan d'action	2 903 063 \$ partagés pour les mesures n ^{os} 3, 4, 5, 7, A1 et A2
LIVRABLES		
Élaboration d'une campagne de sensibilisation		Réalisé
Déploiement des outils de sensibilisation élaborés		Réalisé

État de mise en œuvre

Une campagne de sensibilisation destinée aux membres des Premières Nations et aux Inuit a été élaborée en collaboration avec des représentantes et représentants de plusieurs regroupements et organismes autochtones.

La campagne multilingue *Je ne suis pas à vendre* a été déployée du 8 avril au 12 mai 2024 à travers divers moyens de communication permettant de rejoindre la clientèle cible dans son quotidien. Des messages audio, destinés à la radio, ont notamment été produits en français, en anglais, en inuktitut et en cri. Se sont ajoutées à cela des publications sur les réseaux sociaux, des bannières Web ainsi que de l'affichage sur des panneaux routiers à proximité de certaines communautés. Des affiches reprenant le slogan et le visuel de la campagne ont aussi été produites et distribuées auprès des regroupements et organismes autochtones et des services de police autochtones ainsi que dans les établissements correctionnels du Québec. Ce matériel était disponible en version française, anglaise, crie, inuktitute, innue, atikamekw et anichinabée, au choix des organismes et des regroupements.

Prochaines étapes

Du matériel de sensibilisation à la lutte contre l'exploitation sexuelle demeure disponible sur le site Québec.ca ou à la demande des ressources d'aide autochtones.

Faits saillants

Les messages audio ont été diffusés à plus de 2 600 reprises dans 36 stations de radio autochtones. Ils ont également été véhiculés sur la plateforme Spotify, ce qui a permis de générer 1,38 million d'impressions (nombre total d'expositions publicitaires générées) et 1,34 million d'écoutes complètes. Le concept de la campagne a par ailleurs été repris sur sept grands panneaux d'affichage à proximité de communautés autochtones, dans les villes de Kahnawake, de Charlesbourg, de L'Ancienne-Lorette, de Trois-Rivières et de Bécancour. Se sont ajoutées à cela des bannières Web sur des sites autochtones ou permettant le géociblage, qui ont pour leur part généré 1,2 million d'impressions (nombre total d'expositions publicitaires générées). Finalement, plus de 580 affiches ont été imprimées et transmises à différents organismes autochtones.

MESURE A2 – EN COURS		En réponse à la recommandation n° 7
Mener des actions de communication ciblées sur le phénomène de l'exploitation sexuelle s'adressant aux employeurs et aux travailleurs en régions éloignées.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	MO partenaires du plan d'action	2 903 063 \$ partagés pour les mesures n ^{os} 3, 4, 5, 7, A1 et A2
LIVRABLES		
Élaboration d'une stratégie de communication		Réalisé
Production du matériel d'affichage		En cours
Déploiement des actions de communication ciblées		À venir

État de mise en œuvre

Une stratégie de communication ciblant les employeurs et les travailleuses et travailleurs des régions éloignées a été élaborée. Au moyen de divers outils de communication, elle entend sensibiliser les publics cibles à la problématique de l'exploitation sexuelle des personnes mineures ainsi que les inviter à faire partie de la solution et à dénoncer tout acte répréhensible.

Prochaines étapes

La prochaine année donnera lieu à la diffusion de cette campagne. Des outils de sensibilisation sur les diverses formes d'exploitation sexuelle et sur les sanctions associées seront aussi élaborés à l'intention des publics cibles visés, puis diffusés.

Faits saillants

S. O.

Soutenir des projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec – Volet autochtone.

PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	MO partenaires du plan d'action FRQSC Milieux universitaire et de la recherche Organisations du milieu communautaire	450 000 \$
LIVRABLES		
Production de rapports de recherche		En cours
Réalisation d'activités de transfert de connaissances		À venir

État de mise en œuvre

Une entente accompagnée d'une subvention de 460 000 \$ visant à soutenir la réalisation de projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec – Volet autochtone a été signée par le FRQSC et le MSP en avril 2022.

Une consultation auprès de plusieurs regroupements autochtones a par la suite été réalisée pour établir un portrait des connaissances actuelles sur le phénomène de l'exploitation sexuelle en milieu autochtone ainsi que les besoins de connaissances prioritaires.

Avec l'aval du comité-conseil formé par le MSP et rassemblant plusieurs partenaires du PACSESM (MJQ, MSSS, SRPNI, DPCP, SCF, MES et MEQ), et à la lumière des informations recueillies auprès des regroupements autochtones, trois questions de recherche ont été formulées :

- Quelles sont les différentes compréhensions de la problématique de l'exploitation sexuelle au Québec en contexte autochtone?
- En matière d'exploitation sexuelle, quels sont les facteurs de risque spécifiques aux réalités des personnes et des communautés autochtones?
- Quelles pourraient être les pratiques à développer ou à adapter pour prévenir l'exploitation sexuelle en contexte autochtone?

Compte tenu des fonds disponibles et des coûts relatifs à la nature du projet souhaité (recherche-action), il a été convenu qu'un seul projet portant sur les trois questions de recherche précitées serait retenu. Ce projet sera réalisé sur une période de trois ans. L'appel de propositions a été lancé le 29 mai 2024. La date limite pour le dépôt des demandes était fixée au 11 septembre 2024.

Prochaines étapes

Les propositions reçues feront l'objet d'une évaluation par le comité de pertinence et le comité scientifique. Les résultats du concours seront annoncés dans la semaine du 10 février 2025.

À la suite du dépôt du projet de recherche retenu, des activités de transfert des connaissances seront tenues auprès des différents milieux concernés par la prévention et la lutte contre

l'exploitation sexuelle en contexte autochtone (milieu de la recherche, intervenantes et intervenants spécialisés ou susceptibles d'être en contact avec des personnes victimes d'exploitation sexuelle en contexte autochtone, corps de police, Directeur de la protection de la jeunesse, milieu juridique, etc.).

Faits saillants

S. O.

MESURE A4 – EN COURS		En réponse à la recommandation n° 41
Évaluer les moyens pour mieux outiller les services de police autochtones pour faire face aux enjeux liés à l'exploitation sexuelle des mineurs.		
PORTEUR	COLLABORATEURS	BUDGET ATTRIBUÉ
MSP	DPCP ENPQ Communautés autochtones Conseils de bande Services policiers autochtones ADPPNIQ Organismes de santé communautaire Organisations de la société civile autochtone SQ	40 000 \$
LIVRABLES		
Production d'un rapport sur les besoins des CPA en matière d'exploitation sexuelle		En cours
Réalisation d'activités de diffusion		À venir

État de mise en œuvre

Un contrat de recherche visant à identifier les moyens de mieux outiller les services de police autochtones face aux enjeux liés à l'exploitation sexuelle des personnes mineures a été attribué en janvier 2024. Six mois plus tard, un protocole de recherche était déposé au MSP. Y sont détaillés non seulement les objectifs de la recherche, mais aussi les principales questions auxquelles la recherche permettra de répondre ainsi que le nombre d'entrevues à réaliser avec des informateurs clés pour mener à bien le mandat. Depuis le mois de juillet 2024, des entrevues auprès des services de police et des organismes communautaires autochtones sont en cours de réalisation.

Prochaines étapes

Les propos recueillis lors des entrevues précitées seront par la suite consignés dans un rapport d'étape postcollecte de données. L'analyse des données suivra de même que la production d'un rapport d'étape en février 2025, juste avant la rédaction du rapport final, attendu pour sa part en juin 2025. Précisons que le contenu du rapport final sera également alimenté par les résultats de la recherche effectuée dans le cadre de la mesure A3 (« Soutenir des projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec – Volet autochtone »). Le reste de l'année sera consacré à la diffusion des résultats de recherche et au partage d'outils à l'intention des services de police et des organismes autochtones.

Faits saillants

S. O.

CONCLUSION

À deux ans de son échéance, le Plan d'action gouvernemental 2021-2026 *Briser le cycle de l'exploitation sexuelle*, élaboré en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, est en bonne voie d'être réalisé.

Plus important encore, plusieurs des mesures qui y sont inscrites ont eu des effets significatifs sur le niveau de connaissance général de la problématique. Il suffit d'additionner les personnes rejointes par les campagnes de communication et de prévention mises de l'avant pour s'en convaincre.

Au-delà du grand public, on peut aussi affirmer sans craindre de se tromper que le personnel des milieux scolaire et d'intervention est aujourd'hui mieux outillé pour répondre aux besoins des personnes victimes d'exploitation sexuelle et de leurs proches. Il en va de même des membres des forces de l'ordre et des procureures et procureurs. Les installations et les institutions sont également mieux adaptées aux enjeux particuliers que pose le traitement des plaintes et des accusations déposées en matière d'exploitation sexuelle.

Non seulement des ressources supplémentaires ont été investies pour soutenir l'intervention, mais l'approche structurante adoptée a permis de solidifier et de mettre en commun les expertises au bénéfice du plus grand nombre.

Les statistiques recueillies démontrent d'ailleurs que les personnes victimes d'exploitation sexuelle sont nombreuses à recourir aux multiples programmes et services mis de l'avant dans la foulée du plan d'action. Le nombre de plaintes est aussi en hausse, signe d'une conscientisation accrue. Le renforcement des mesures de répression a également envoyé un message clair aux consommateurs de services sexuels et aux proxénètes : celui d'une société résolue à mettre un terme au fléau de l'exploitation sexuelle.

Le combat n'est pas pour autant gagné. L'exploitation sexuelle est un problème complexe aux ramifications multiples. Espérer y remédier commande une vigilance de tous les instants. Or, si le bilan dressé au regard des trois dernières années nous encourage par la force de ses résultats, il rappelle aussi l'importance de la mobilisation.

Les deux prochaines années seront cruciales pour inscrire les effets positifs obtenus dans la durée. Poursuivons nos efforts.

ANNEXE 1 – Liste des recommandations mises de l'avant par la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

Recommandation n° 1

La Commission recommande que le gouvernement du Québec déclare formellement et solennellement que la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs constitue une priorité nationale.

Qu'à cette fin, le gouvernement du Québec élabore un plan d'action à partir des présentes recommandations de la Commission. Que ce plan d'action soit révisé périodiquement par un comité interministériel qui devra faire rapport à l'Assemblée nationale tous les deux ans sur la mise en œuvre des actions et que ce rapport soit étudié par la commission compétente.

Recommandation n° 2

La Commission recommande que le gouvernement du Québec déclare le 4 mars de chaque année comme étant la Journée de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs et qu'il souligne, en association avec l'ONU, la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains le 30 juillet de chaque année.

Recommandation n° 3

La Commission recommande que le gouvernement du Québec déclare la première semaine du mois de mars de chaque année la Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

Recommandation n° 4

La Commission recommande que soit créée, et soutenue financièrement, une chaire de recherche de stature internationale en partenariat avec l'UNESCO se penchant sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des mineurs et les réponses à y apporter.

Recommandation n° 5

La Commission recommande que le gouvernement du Québec confie à des experts le mandat de produire un avis concernant la présence de pornographie juvénile sur des sites liés à des entreprises enregistrées au Québec et les mesures mises en place pour la prévenir et la réprimer.

Recommandation n° 6

La Commission recommande que le gouvernement du Québec élabore de vastes campagnes de sensibilisation multiplateformes et récurrentes visant à :

- Informer sur l'exploitation sexuelle des mineurs en s'adressant à l'ensemble de la population et que des volets spécifiques s'adressent aux familles et aux jeunes, aux organismes communautaires (par exemple les maisons des jeunes ou les maisons de la famille), aux intervenants sociaux, aux milieux de la restauration et de l'hôtellerie et aux organisateurs de grands événements
- Rappeler le caractère criminel de l'achat de services sexuels.

Recommandation n° 7

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mène, en partenariat avec les Premières Nations et les Inuit, une campagne de sensibilisation pour les visiteurs à l'entrée de leurs territoires.

Recommandation n° 8

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mène, en partenariat avec les Premières Nations et les Inuit, une campagne de sensibilisation ciblant les jeunes Autochtones et leurs communautés sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Recommandation n° 9

La Commission recommande que le gouvernement du Québec, avec le soutien du gouvernement fédéral, mène une campagne de sensibilisation, spécifiquement aux portes d'entrées et de sorties des aéroports, des ports et des postes-frontières, s'adressant à tous les voyageurs quel que soit leur statut, visant à rappeler le caractère criminel de l'achat de services sexuels et de la traite des personnes sur le territoire canadien.

Recommandation n° 10

La Commission recommande que le ministère de l'Éducation intègre un contenu adapté, spécifique à la prévention et aux risques de l'exploitation sexuelle des personnes mineures au cours d'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire.

La Commission recommande que les thèmes suivants soient abordés au cours d'éducation à la sexualité, notamment le consentement, le respect, l'accomplissement personnel, l'estime de soi, les relations interpersonnelles saines, l'exploitation sexuelle, les méthodes de recrutement, un usage sécuritaire des médias sociaux et des technologies de l'information.

Recommandation n° 11

La Commission recommande que les cours d'éducation à la sexualité soient donnés par du personnel enseignant formé à cet effet et appuyé par des sexologues ou autres professionnels qualifiés.

Recommandation n° 12

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mène une vaste campagne de sensibilisation pour les enfants et leurs parents afin de faire connaître les conséquences liées à un usage risqué des technologies, des applications et des réseaux sociaux ainsi qu'à les outiller pour reconnaître les situations à risque d'exploitation sexuelle dans l'univers virtuel.

Recommandation n° 13

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mette en place un système d'avis sur Internet qui cible directement les personnes recherchant des services sexuels de mineurs et des sites d'annonces de services sexuels.

Recommandation n° 14

La Commission recommande que le gouvernement du Québec soutienne des initiatives visant la prévention et le dépistage de l'exploitation sexuelle des mineurs dans l'ensemble des lieux fréquentés par les jeunes.

Recommandation n° 15

La Commission recommande, en s'inspirant d'initiatives développées localement, de créer et de généraliser des programmes d'éducation à la sexualité adaptés directement aux jeunes en centre jeunesse.

Recommandation n° 16

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mène une campagne d'information multilingue pour les victimes afin de leur faire connaître leurs droits, particulièrement lorsqu'elles sont liées à un crime et qu'elles sont manipulées par ce fait.

Recommandation n° 17

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée avec les organismes du milieu, au cours de la prochaine année, une plateforme unique et interactive dédiée à la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Que cette plateforme offre de l'information et un registre interactif regroupant toutes les ressources d'aide en matière d'exploitation sexuelle des mineurs sur l'ensemble du territoire québécois.

Qu'à cette fin, le gouvernement du Québec recense tous les outils éducatifs, les initiatives et les organismes de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des mineurs déployés au Québec.

Recommandation n° 18

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée et offre aux parents, à même la plateforme unique et interactive, les outils nécessaires afin de les conscientiser, de les accompagner et de les instruire à la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs et à un usage sécuritaire des technologies, des applications et des réseaux sociaux ainsi qu'à les soutenir dans les interventions auprès de leurs enfants, et ce, dès le jeune âge.

Recommandation n° 19

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mette en place dans les plus brefs délais une formule de financement à la mission pour les organismes communautaires luttant contre l'exploitation sexuelle des mineurs plutôt que par projet. Que ce financement soit bonifié.

Recommandation n° 20

La Commission recommande que le gouvernement du Québec s'assure que sera désignée dans chaque région administrative une table de concertation composée des différents acteurs impliqués dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Que le mandat, la mission et l'appellation de ces tables soient uniformisés. Que la réalité de chaque région soit prise en compte dans la composition des tables avec la participation des acteurs des milieux institutionnels et communautaires. Que le partage d'information entre ces tables de concertation soit établi.

La Commission recommande de reconduire les mandats des projets du programme Prévention jeunesse en assurant le financement récurrent ainsi que d'en élargir la portée partout au Québec.

Recommandation n° 21

La Commission recommande que le gouvernement du Québec uniformise un protocole approprié de partage des renseignements personnels et d'information entre les intervenants des services sociaux et des services policiers dans l'optique de prévenir et d'intervenir pour protéger les mineurs de situations d'exploitation sexuelle.

Recommandation n° 22

La Commission recommande que le gouvernement du Québec bonifie la formation initiale et la formation continue des intervenantes et des intervenants susceptibles d'être impliqués dans les dossiers d'exploitation sexuelle des mineurs.

Que les différents corps d'emploi ciblés comprennent entre autres :

- Les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (incluant les services préhospitaliers)
- Le personnel de première ligne dans les communautés autochtones
- Les pharmaciennes et les pharmaciens
- L'ensemble du personnel enseignant et les intervenants des niveaux primaires et secondaires
- La magistrature de la Chambre criminelle et pénale ainsi que de la Chambre de la jeunesse

- Les procureurs et les procureures aux poursuites criminelles et pénales ainsi qu'aux cours municipales
- Le personnel policier et civil au sein des organisations policières
- Les autres intervenantes et les intervenants auprès des jeunes (les organismes de loisirs, etc.)
- Les agentes et les agents des services correctionnels et de probation.

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux s'assure que l'ensemble des professionnels œuvrant auprès des jeunes connaissent l'obligation de dénoncer des situations à risque d'exploitation sexuelle en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Que le contenu de la formation soit développé en partenariat entre les tables régionales et la Chaire de recherche.

Recommandation n° 23

La Commission recommande que l'École nationale de police du Québec développe et diffuse une formation sur l'accompagnement des victimes d'exploitation sexuelle des mineurs dans le processus judiciaire.

Recommandation n° 24

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée un sceau « Non à l'exploitation sexuelle des mineurs » et en fasse la promotion notamment en partenariat avec l'industrie hôtelière, les festivals, les grands événements, l'industrie du transport de personnes, et ce, sur l'ensemble du territoire du Québec.

Que le sceau soit disponible pour l'ensemble des commerces et que son obtention repose sur des conditions dont la formation obligatoire du personnel concernant le dépistage de l'exploitation sexuelle des mineurs et l'affichage au sein du commerce d'une publicité sensibilisant à l'exploitation sexuelle des mineurs.

Recommandation n° 25

La Commission recommande que le gouvernement du Québec impose aux plateformes locatives numériques, aux établissements hôteliers, aux propriétaires de lieux d'hébergement touristique, aux salons de massage érotique et aux saunas l'obligation d'un affichage bien en vue rappelant le caractère criminel de l'achat de services sexuels.

Recommandation n° 26

La Commission recommande que le gouvernement du Québec exige que les plateformes locatives numériques, les établissements hôteliers, les propriétaires de lieux d'hébergement touristique, les salons de massage érotique et les saunas affichent de manière visible les coordonnées pour rapporter un crime d'exploitation sexuelle des mineurs.

Recommandation n° 27

La Commission recommande que le gouvernement du Québec rende les subventions ou autres incitatifs fiscaux aux grands événements, représentés par le Regroupement des événements majeurs internationaux, conditionnels à la mise en œuvre de mesures de sensibilisation, de formation de leur personnel et de prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs.

Que la formation sur l'exploitation sexuelle des mineurs soit admissible en tant que dépense de formation pour les entreprises assujetties à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (loi du 1 %).

Que cette démonstration d'actions concrètes (par exemple la sensibilisation du public) contre l'exploitation sexuelle des mineurs soit élaborée de concert avec la table de concertation régionale et qu'elle soit validée par la Chaire de recherche.

Que les promoteurs déposent obligatoirement un rapport faisant état des mesures mises en place pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

Recommandation n° 28

La Commission recommande que le gouvernement du Québec demande formellement au gouvernement fédéral de prendre le décret permettant l'entrée en vigueur de la disposition autorisant l'imposition de peines consécutives pour les trafiquants de la traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans.

Recommandation n° 29

La Commission recommande que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de proposer une modification au *Code criminel* afin d'ajouter l'ensemble des crimes liés au proxénétisme aux activités visées par la confiscation des produits de la criminalité.

Recommandation n° 30

La Commission recommande que le gouvernement du Québec demande au gouvernement du Canada de proposer une modification au *Code criminel* afin de diminuer la pression sur les victimes en retirant l'étape de l'enquête préliminaire lors d'accusations d'exploitation sexuelle des mineurs et de traite de personnes.

Recommandation n° 31

La Commission recommande que le gouvernement du Québec s'assure que les clients-abuseurs reconnus coupables sont inscrits au Registre national des délinquants sexuels.

Recommandation n° 32

La Commission recommande que le gouvernement du Québec rappelle aux établissements hôteliers, aux propriétaires de lieux d'hébergement touristique, aux salons de massage érotique et aux saunas leur obligation de signaler toute situation à risque d'exploitation sexuelle de mineurs.

Recommandation n° 33

La Commission recommande que le ministère de la Justice examine la possibilité de modifier le *Code civil du Québec* afin d'accorder aux victimes d'exploitation sexuelle un recours en dommages et intérêts imprescriptible contre un établissement hôtelier qui n'a pas agi ou alerté la police alors qu'il savait ou devait savoir qu'une personne mineure y était sexuellement exploitée.

Recommandation n° 34

La Commission recommande que le gouvernement du Québec exerce son leadership lors de rencontres fédérales-provinciales-territoriales et au sein du Conseil de la fédération afin d'assurer une plus grande collaboration entre les provinces dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, dans l'arrimage des différentes lois en matière de protection de la jeunesse et dans les interventions interprovinciales.

Recommandation n° 35

La Commission recommande que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de proposer une modification afin de mettre à jour les définitions de « lieu », d'« endroit public » et d'« endroit quelconque » dans les définitions inscrites au *Code criminel* afin d'y inclure le cyberspace privé ou public.

Recommandation n° 36

La Commission recommande que le gouvernement du Québec développe avec le soutien de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités une stratégie provinciale visant à recenser la réglementation municipale liée à l'industrie du sexe, notamment en ce qui a trait à l'octroi de permis, et à l'uniformiser afin de mieux sévir en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, et ce, dans l'ensemble des municipalités et des arrondissements.

Recommandation n° 37

La Commission recommande que le ministère de la Sécurité publique augmente les ressources humaines et financières de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et ajoute des équipes régionales (satellites) ayant comme mandat prioritaire d'effectuer des opérations ciblant les clients-abuseurs.

Recommandation n° 38

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée un poste de procureur coordonnateur désigné à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme afin de faciliter l'arrimage des poursuites liées aux dossiers de marchandisation de services sexuels de mineurs.

Recommandation n° 39

La Commission recommande que le Directeur des poursuites criminelles et pénales désigne des procureurs attitrés aux dossiers sur l'exploitation sexuelle, dans les régions, afin d'assurer une expertise et une uniformité dans le traitement des dossiers au sein du système judiciaire.

Recommandation n° 40

Afin de mettre la victime mineure au centre des interventions, de faciliter la coordination et le partage d'expertise, la Commission recommande que soient greffés à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme :

- Une agente ou un agent de liaison interprovinciale
- Un ou des membres des services de police autochtones
- Une procureure ou un procureur coordonnateur désigné
- Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels
- Le programme Les Survivantes du Service de police de la Ville de Montréal.

Et que l'Équipe agisse en partenariat avec les intervenants des tables de concertation régionales et qu'un lien soit établi avec la Chaire de recherche.

Recommandation n° 41

La Commission recommande que le ministère de la Sécurité publique, en partenariat avec les Premières Nations et les Inuit, évalue les moyens de mieux outiller les corps de police autochtones pour faire face aux enjeux liés à l'exploitation sexuelle des mineurs.

Recommandation n° 42

La Commission recommande de bonifier les ressources humaines et financières afin de renforcer les équipes spécialisées dans l'analyse des nouvelles technologies et des médias sociaux et que ces ressources appuient l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme dans ses enquêtes.

Recommandation n° 43

La Commission recommande que le ministre de la Justice développe des orientations et des mesures permettant de déjudiciariser les victimes d'exploitation sexuelle lorsqu'elles déposent une plainte contre un proxénète ou un client-abuseur et qu'elles reçoivent de l'information complète sur leurs droits.

Recommandation n° 44

La Commission recommande que les services de police augmentent les patrouilles mixtes, associant policiers et intervenants psychosociaux, ou misent sur une approche de type « police communautaire » centrée sur les victimes afin de favoriser l'efficacité des opérations, d'assurer la sécurité des victimes et de renforcer la confiance des personnes marginalisées envers les autorités.

Recommandation n° 45

La Commission recommande d'étendre à l'ensemble du Québec des mesures pour faciliter le témoignage des victimes au tribunal, leur assurer un soutien et un accompagnement, par exemple en les préparant à rendre témoignage.

Recommandation n° 46

La Commission recommande que le ministère de la Justice finance et développe, en collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Chaire de recherche, un programme unique au Québec de mesures de rechange axé sur l'intervention et la sensibilisation visant à diminuer la demande pour l'achat de services sexuels. Le programme doit exclure les clients de services sexuels de mineurs, les récidivistes et ceux qui en ont déjà bénéficié.

Que ce programme comprenne les éléments suivants : une contribution volontaire des contrevenants, une formation et un suivi avec un organisme qui offre une aide psychosociale aux contrevenants.

Recommandation n° 47

La Commission recommande que le gouvernement du Québec propose une modification à la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* afin, notamment :

- D'accorder l'aide sociale aux victimes mineures d'exploitation sexuelle et aux personnes sans statut
- De réduire le délai d'obtention d'un premier chèque
- De revoir l'allocation afin qu'elle s'accorde davantage au coût de la vie
- D'exclure l'indemnité accordée par le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels du calcul des revenus considéré pour établir le montant des prestations d'aide sociale
- De modifier le processus d'enquête dans les cas de fraude en raison de revenus de prostitution non déclarés (en excluant le proxénète)
- De reconnaître les séquelles de l'exploitation sexuelle comme une contrainte sévère à l'emploi
- De tenir compte des réalités régionales dans l'attribution des ressources financières.

Recommandation n° 48

La Commission recommande que le gouvernement du Québec révise les dossiers d'aide sociale des personnes exploitées sexuellement qui ont fait l'objet d'enquêtes pour fraude commise par un proxénète ou en raison des gains provenant de la prostitution et, le cas échéant, d'effacer leurs dettes et le remboursement des intérêts.

Recommandation n° 49

La Commission recommande que le gouvernement du Québec instaure un programme spécial de sortie de la prostitution ayant pour objet le versement de prestations d'aide financière à toutes les victimes en processus de reconstruction leur assurant notamment un revenu, un accès aux services de santé physique et psychologique et un logement, tout en tenant compte des spécificités régionales. Que ce programme soit simple en matière de critères d'admissibilité.

Recommandation n° 50

La Commission recommande que le gouvernement du Québec propose une modification à la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* afin d'ajouter le proxénétisme et la traite des personnes à la liste des crimes indemnisés, de reconnaître les victimes d'exploitation sexuelle des mineurs, d'abolir le délai de prescription, et ce, même si le crime a été commis ailleurs au Canada.

Recommandation n° 51

La Commission recommande que le gouvernement du Québec rende accessibles aux victimes d'exploitation sexuelle des mineurs des soins et du soutien psychologique dès que requis, remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, et que l'accès à ces soins se poursuive après l'atteinte de la majorité.

Recommandation n° 52

La Commission recommande que le gouvernement du Québec interdise la mixité des clientèles dans les centres jeunesse afin d'optimiser le rétablissement des victimes d'exploitation sexuelle.

Recommandation n° 53

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée sur l'ensemble de son territoire, des lieux d'hébergement spécifiques et hautement sécuritaires dotés de services psychosociaux et éducatifs afin de protéger, de soigner et de contribuer à la réinsertion sociale des victimes d'exploitation sexuelle.

Recommandation n° 54

La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée un fonds dédié destiné à soutenir les initiatives visant l'offre d'hébergement aux victimes d'exploitation sexuelle des mineurs. Que ce fonds soit alimenté, entre autres, par l'entière des sommes saisies dans les affaires d'exploitation sexuelle des mineurs et les contributions volontaires des personnes condamnées pour l'achat de services sexuels.

Recommandation n° 55

La Commission recommande que le gouvernement du Québec propose les modifications législatives qui auraient pour effet de forcer les fournisseurs et toutes les plateformes du Web (existantes, passées et à venir) à effacer et déréférencer les renseignements sur les victimes d'exploitation sexuelle et à collaborer de façon étroite avec les services de police.

Recommandation n° 56

La Commission recommande que le gouvernement du Québec mette sur pied des équipes spécialisées d'aide et d'accompagnement des parents dont un ou une enfant est victime d'exploitation sexuelle.

Recommandation n° 57

La Commission recommande que le gouvernement du Québec rende disponibles des programmes de réhabilitation qui s'adressent spécifiquement aux clients-abuseurs et aux proxénètes afin d'éviter la récidive.

Recommandation n° 58

La Commission recommande que le gouvernement du Québec, tel qu'adopté dans une motion unanime de l'Assemblée nationale, dépose dans les plus brefs délais son nouveau plan d'action en santé et bien-être des femmes. Que ce plan mette de l'avant des mesures contribuant à une sortie durable des situations d'exploitation sexuelle.

ANNEXE 2 – Membres du comité interministériel constitué en 2020³

- **Ministère de la Sécurité publique (ministère porteur);**
- Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- Ministère de la Famille;
- Ministère de la Justice;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère de l'Éducation;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
- Ministère du Tourisme;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Secrétariat à la condition féminine;
- Secrétariat à la jeunesse;
- Secrétariat aux affaires autochtones;
- Secrétariat québécois aux relations canadiennes;
- Société d'habitation du Québec.

³ Cette liste reflète le nom des MO membres du comité interministériel lors de sa constitution en 2020. Le nom de certains MO a été modifié depuis.

LISTE DES ACRONYMES

Association des collèges privés subventionnés	ACPS
Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuit du Québec	ADPPNIQ
Bureau de coopération interuniversitaire	BCI
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	CAVAC
Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles	CIVAS
Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation	CRJDA
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	CIUSSS-CN
Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal	CVASM
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire	CSMOESAC
Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	CSESM
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle	CLES
Conseil du statut de la femme	CSF
Corps de police autochtone	CPA
Directeur des poursuites criminelles et pénales	DPCP
École nationale de police du Québec	ENPQ
Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle	EDIES
Équipe intégrée de lutte contre la production et la distribution de pornographie juvénile	EILP-J
Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme	EILP
Événements Attractions Québec	EAQ
Fédération étudiante collégiale du Québec	FECQ
Fédération québécoise des municipalités	FQM
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	FRQSC
Institut universitaire Jeunes en difficulté	IUJD
Intervenants communautaires interculturels	ICI
Ministère de la Famille	MFA
Ministère de la Justice	MJQ
Ministère de la Santé et des Services sociaux	MSSS
Ministère de la Sécurité publique	MSP
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	MEIE
Ministère de l'Éducation	MEQ
Ministère de l'Enseignement supérieur	MES
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	MIFI
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	MAMH
Ministère des Finances	MFQ
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	MRIF
Ministère du Tourisme	MTO

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	MESS
Ministères et organismes	MO
Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle	PMES
Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes	PPI
Projet Intervention Prostitution Québec	PIPQ
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel	RQCALACS
Secrétariat à la condition féminine	SCF
Secrétariat à la jeunesse	SAJ
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	SRPNI
Service de police de l'agglomération de Longueuil	SPAL
Service de police de la Ville de Montréal	SPVM
Service de police de la Ville de Gatineau	SPVG
Service de police de la Ville de Laval	SPL
Service de police de la Ville de Québec	SPVQ
Société d'habitation du Québec	SHQ
Sûreté du Québec	SQ
Traite de personnes et de marchandisation des activités sexuelles	TPMAS
Union des municipalités du Québec	UMQ
Union étudiante du Québec	UEQ

